

## Etude d'impact environnemental

Entrepôt – Plateforme de logistique

**SCI BALISTIC**

**Commune de Nouméa**

2022 CAPSE 14235-01 EIE rev0

Avril 2023

*Dossier au titre de la réglementation du code de L'Environnement de la province Sud*



**CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 <b>CAPSE</b> 10 ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

**Titre :** Etude d'impact environnemental du projet de construction d'un entrepôt pour SCI BALISTIC

**Demandeur :** SCI BALISTIC

**Destinataire(s) :** SCI BALISTIC en 4 exemplaires imprimés et reliés + 2 exemplaires informatiques CD-Rom.

**Référence commande :** Devis CAPSE NC 2021 – Q20 rev0

#### **HISTORIQUE DU DOCUMENT**

Rev 0	28/04/2023	J.VILANOVA	C.DELORME	C.DELORME		Etablissement
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Rédaction</b>	<b>Vérification</b>	<b>Approbation</b>	<b>Approbation client</b>	<b>Commentaires</b>

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I : IDENTITE DU DEMANDEUR.....</b>	<b>12</b>
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE SCI BALISTIC.....	12
2. DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR.....	12
<b>PARTIE II : PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
1. LOCALISATION DU PROJET .....	13
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	13
1.2. SITUATION FONCIERE ET CADASTRALE .....	14
1.3. ACCES.....	14
1.4. SITUATION VIS-A-VIS DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR.....	17
2. DESCRIPTION DU PROJET .....	17
2.1. DESCRIPTIF DU BATIMENT .....	18
2.2. UTILITES .....	19
2.3. ASSAINISSEMENT .....	20
2.4. DEROULEMENT DES TRAVAUX .....	20
2.4.1. <i>Terrassement/Décapage/Défrichement.....</i>	20
2.4.2. <i>Gros œuvre .....</i>	21
2.4.3. <i>Gestion des eaux.....</i>	21
2.4.4. <i>Planning des travaux .....</i>	21
2.5. CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE.....	21
3. JUSTIFICATION DU PROJET .....	21
<b>PARTIE III : EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>23</b>
1. METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE .....	24
1.1. METHODOLOGIE D'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL.....	24
1.1.1. <i>Principe général de la démarche .....</i>	24
1.1.2. <i>Sources documentaires.....</i>	25

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

1.2. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS .....	28
1.2.1. <i>Principe général de la démarche</i> .....	28
Figure 6 : Approche générale de la méthode .....	30
1.2.2. <i>Définition des critères d'évaluation et cotation des impacts</i> .....	31
2. ETAT INITIAL DU SITE – DEFINITION DES ENJEUX .....	34
2.1. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....	34
2.2. MILIEU PHYSIQUE .....	35
2.2.1. <i>Contexte climatique</i> .....	35
2.2.2. <i>Sismicité et risque tsunami</i> .....	41
2.2.3. <i>Air</i> .....	43
2.2.4. <i>Eau</i> .....	46
2.2.5. <i>Sol</i> .....	46
2.3. MILIEU NATUREL.....	51
2.3.1. <i>Espace naturel</i> .....	51
2.3.2. <i>Caractérisation de la flore</i> .....	53
2.3.3. <i>Caractérisation de la faune</i> .....	55
2.4. MILIEU HUMAIN.....	56
2.4.1. <i>Occupation du sol et usage socio-economique</i> .....	56
2.4.2. <i>Réseau viaire</i> .....	59
2.4.3. <i>Ambiance – Qualité du cadre de vie</i> .....	60
2.4.4. <i>Paysage</i> .....	66
2.4.5. <i>Biens et patrimoine culturels</i> .....	67
3. EVALUATION DES IMPACTS.....	69
3.1. MILIEU PHYSIQUE .....	69
3.1.1. <i>Qualité de l'air</i> .....	69
3.1.2. <i>Topographie</i> .....	71

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

3.1.3. <i>Qualité des eaux</i> .....	72
3.2. MILIEU NATUREL.....	75
3.2.1. <i>Espace naturel</i> .....	75
3.2.2. <i>Flore</i> .....	77
3.2.3. <i>Faune</i> .....	78
3.3. MILIEU HUMAIN.....	79
3.3.1. <i>Occupation du sol et usages socio-économiques</i> .....	79
3.3.2. <i>Patrimoine archéologique et coutumier</i> .....	79
3.3.3. <i>Trafic routier</i> .....	80
3.3.4. <i>Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeurs</i> .....	82
3.3.5. <i>Paysage</i> .....	85
3.3.6. <i>Gestion de la ressource en eau</i> .....	87
3.3.7. <i>Gestion des ressources énergétiques</i> .....	90
3.3.8. <i>Gestion des déchets</i> .....	91
3.3.9. <i>Compatibilité des usages du site, servitudes</i> .....	96
3.4. COUTS DES MESURES .....	96

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lot concerné par la construction de l'entrepôt SCI BALISTIC .....	14
Tableau 2 : Critères de cotation de l'enjeu des milieux .....	31
Tableau 3 : Critères généraux de cotation de l'effet.....	32
Tableau 4 : Matrice d'évaluation des impacts environnementaux.....	33
Tableau 5 : Précipitations mensuelles de Nouméa (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020) .....	36
Tableau 6 : Températures moyennes mensuelles à Nouméa (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020).....	37
Tableau 7 : Références du matériel utilisé .....	60
Tableau 8 : Coordonnées des points des points de mesures de bruits.....	61
Tableau 9 : Description des campagnes de mesure de bruit.....	63
Tableau 10 : Émergences admissibles dans les ZER (Zones à émergence réglementée).....	64
Tableau 11 : Résultats de la campagne de mesure de bruit .....	65
Tableau 12 : Liste des déchets qui seront produits lors de la construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC	92
Tableau 13 : Liste des déchets qui seront produits lors du fonctionnement de l'entrepôt de SCI BALISTIC .....	93
Tableau 14 : Distance de sécurité à respecter pour les constructions proches des lignes électriques.....	96
Tableau 15 : Coût des mesures en faveur de la protection de l'environnement.....	97

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du foncier du projet de l'entrepôt de SCI BALISTIC (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc).....	13
Figure 2 : Limites cadastrales du projet de l'entrepôt SCI BALISTIC (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc) .....	14
Figure 3 : Futur accès à l'entrepôt logistique avec plan de masse (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc) .....	15
Figure 4 : Reportage photographique présentant les 3 accès au site (Mai 2023).....	16
Figure 5 : Situation vis-à-vis du PUD de Nouméa - Nord (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)	17
Figure 6 : Approche générale de la méthode.....	30
Figure 7 : Répartition annuelle des précipitations à la Nouvelle-Calédonie (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020).....	36
Figure 8 : Moyenne mensuelle des précipitations sur la période 1991-2020 (source : traitement CAPSE NC, données meteo.nc) .....	37
Figure 9 : Moyenne mensuelle des températures sur la période 1991-2020 (source : traitement CAPSE NC, données meteo.nc) .....	38
Figure 10 : Rose des vents réalisée sur la période 1996-2005 (source : atlas climatique de la Nouvelle Calédonie de 2008) .....	39
Figure 11 : Rose des vents du 01/01/2000 au 31/12/2018 (Source : Météo France) .....	40
Figure 12 : Nombre total par hexagone de phénomènes tropicaux de 1977 à 2017 (Météo-France Nouvelle-Calédonie, d'après les données de SPEArTC).....	41
Figure 13 : Intensité du risque tsunami (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc).....	43
Figure 14 : Localisation de la station scal'Air la plus proche du site d'étude (source : traitement SIG CAPSE NC, Scal'Air et georep.nc) .....	44
Figure 15: Répartition des indices Atmosphérique pour l'année 2021 à la station Montravel (source : Rapport annuel 2021, la qualité de l'air en province Sud) .....	45
Figure 16 : Carte géologique de la zone d'étude (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc) .....	47
Figure 17 : Image 3D de la zone d'étude (source : traitement CAPSE NC, Visionneuse 3D NouméaCarto)48	

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Figure 18 : Reportage photographique de visite de site (source : CAPSE NC, Avril 2023) .....	49
Figure 19 : Localisation des prises de vues de chaque photographie sur fond géorep .....	50
Figure 20 : Localisation des formations végétales et de la mangrove à proximité de la zone d'étude (source : traitement SIG NC CAPSE NC, œil.nc et georep.nc) .....	52
Figure 21 : Identification des formations des mangroves environnant le projet (Source : œil.nc).....	53
Figure 22 : Espèces envahissantes présentes sur le site en bordure sud, (Photo CAPSE NC, Avril 2023)..	54
Figure 23 : Formations végétales du site (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc) .....	55
Figure 24 : Occupation des sites alentours (source : traitement CAPSE NC, georep.nc) .....	57
Figure 25 : Localisation des ICPE à proximité (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc) .....	58
Figure 26 : Poteau électrique présent à l'Ouest du site, rue Eiffel (source : CAPSE NC, Mai 2023) .....	59
Figure 27 : Localisation des points de mesures de bruits (source : CAPSE NC) .....	62
Figure 28 : Échelle du bruit et de sa perception .....	65

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Extrait RIDET et Kbis de la société

Annexe 2 : Attestation de vente SCI BALISTIC

Annexe 3 : Plan de localisation du projet au 1/25 000<sup>ème</sup>

Annexe 4 : Plan général de l'entrepôt de SCI BALISTIC

Annexe 5 : Plan d'assainissement

Annexe 6 : Note d'avant-projet d'Infratech

Annexe 7 : Note de submersion

Annexe 8 : Fiches terrains mesures bruits – Limite de propriété et ZER

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## AVANT PROPOS

Le groupe BALLANDE, via la SCI BALISTIC prévoit la construction d'un entrepôt totalisant une surface maximale de 15 902 m<sup>2</sup>. Cette plateforme logistique est destinée à regrouper l'ensemble des activités logistiques du groupe BALLANDE réparties sur différents sites suite à l'incendie du site Serdis en 2016. Cette installation servira de réception, stockage de produits divers et à la préparation de commandes. Elle est composée de quatre cellules de stockage. Les deux premières cellules sont consacrées au stockage de produits suivants des températures négatives (cellule 1) et des températures positives (cellule 2). Les deux cellules restantes sont des zones de stockage de produits secs à températures ambiantes.

D'après le Code de l'Environnement de la Province Sud, Livre I, Titre III, article 130-3, le projet, d'une surface hors œuvre nette supérieure à 6000 m<sup>2</sup> (SHON de 15 902 m<sup>2</sup>), est soumis à étude d'impact environnemental.

Le présent rapport présente l'étude d'impact du projet de construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC.

Le contenu de l'étude d'impact a été établi conformément au code de l'environnement de la Province Sud, titre III, article 130-4.

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## **PARTIE I : IDENTITE DU DEMANDEUR**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE SCI BALISTIC**

L'activité principale exercée par SCI BALISTIC est l'entreposage et le stockage de tous produits et matériaux.

### **2. DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR**

<b>Raison sociale ou dénomination</b>	SCI BALISTIC
<b>Forme juridique</b>	Société Civile Immobilière (SCI)
<b>Adresse du siège social</b>	20 rue Jean-Baptiste Dézarnaulds 98800 NOUMEA
<b>Adresse de l'établissement principal</b>	Ducos BP 3266 – 98800 NOUMEA
<b>RIDET</b>	1 523 877.001

Un extrait du K-bis et du ridet est présenté en **Annexe 1**, ainsi qu'un acte de vente en **Annexe 2**.

Responsable du suivi du dossier	MARTELIN Thibaut
<b>Fonction</b>	Gérant de SCI BALISTIC
<b>Contact</b>	☎ (+687) 75 64 41

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## PARTIE II : PRESENTATION DU PROJET

### 1. LOCALISATION DU PROJET

#### 1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

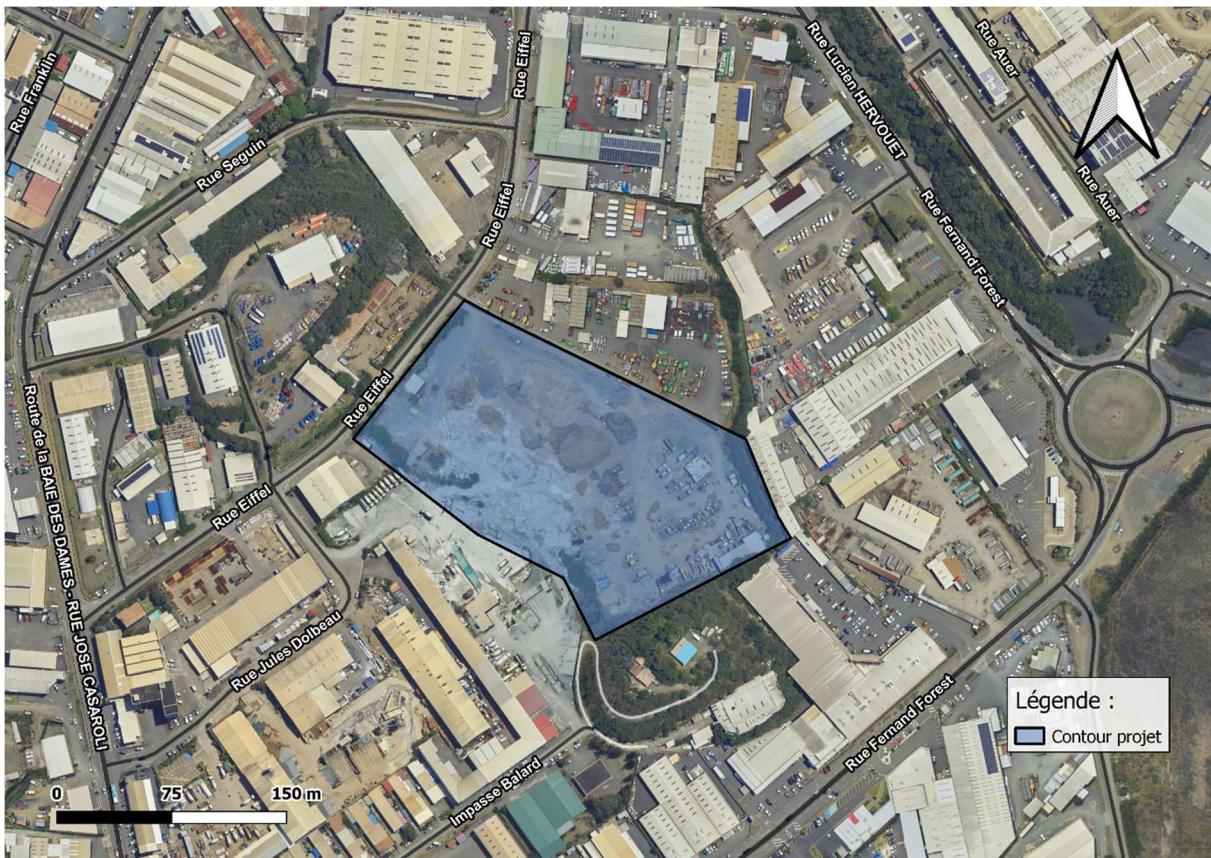
Le projet de construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC est situé au niveau de la rue Eiffel du quartier de Ducos. Il se situe à proximité de l'échangeur de Rivière-Salée et d'un bras de mer de l'anse Uaré.

L'extrait de plan donné ci-après, précise l'emplacement général du projet.

Le site identifié (en bleu, **Figure 1**) regroupe l'ensemble de l'emprise du projet, soit l'emprise au sol (15 902 m<sup>2</sup>), les espaces verts et pavés enherbés (5 936 m<sup>2</sup>), le dallage béton (2 456 m<sup>2</sup>), les voies d'accès (7 525 m<sup>2</sup>).

Le plan de localisation du projet au 1/25 000<sup>ème</sup> est présenté en **Annexe 3**.

Le plan de distribution de l'entrepôt logistique est présenté en **Annexe 4**.



**Figure 1 : Localisation du foncier du projet de l'entrepôt de SCI BALISTIC (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental

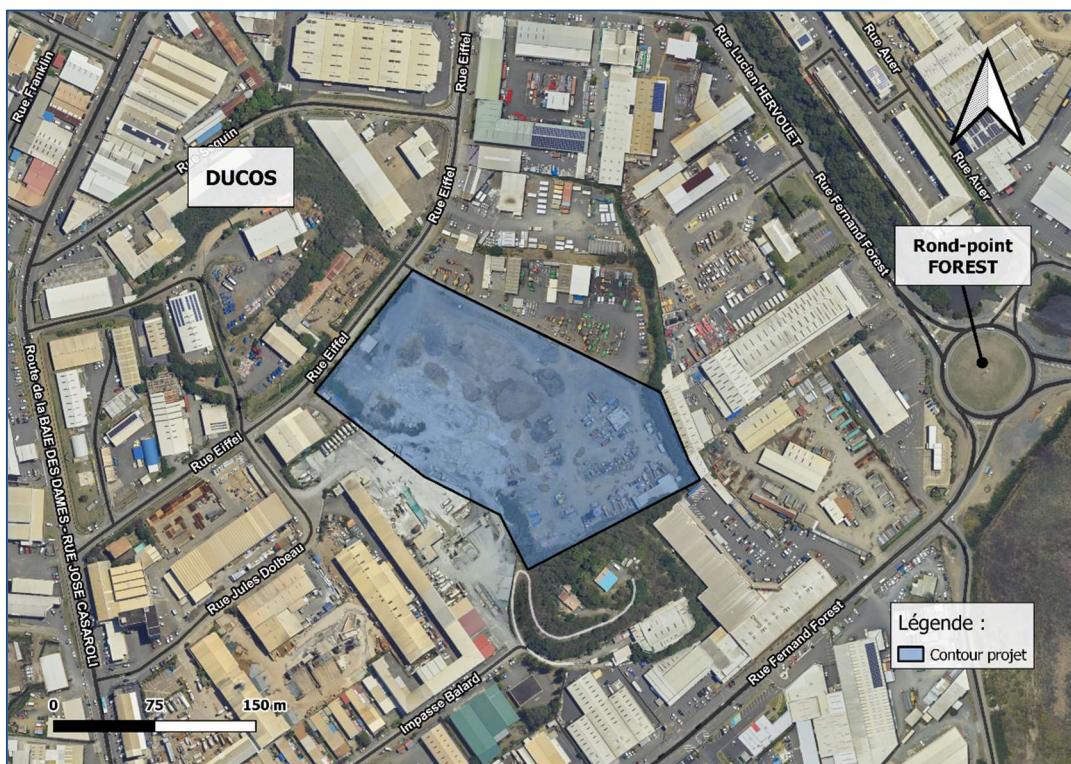
## 1.2. SITUATION FONCIERE ET CADASTRALE

Le projet est réalisé dans la section Industriel de Ducos sur la commune de Nouméa, lot n°2 de la section industrielle de Ducos. Le tableau suivant récapitule les différentes informations à propos de la parcelle concernée.

## Tableau 1 : Lot concerné par la construction de l'entrepôt SCI BALISTIC

<b>N° lot – Section Industriel de DUCOS</b>	<b>Numéro d'inventaire cadastral</b>	<b>Superficie cadastrale</b>	<b>Observations</b>
2	649539-1333	3ha 30a 74ca	Zonage Nord (PUD de Nouméa)

L'emprise cadastrale du projet est représentée sur la figure suivante :

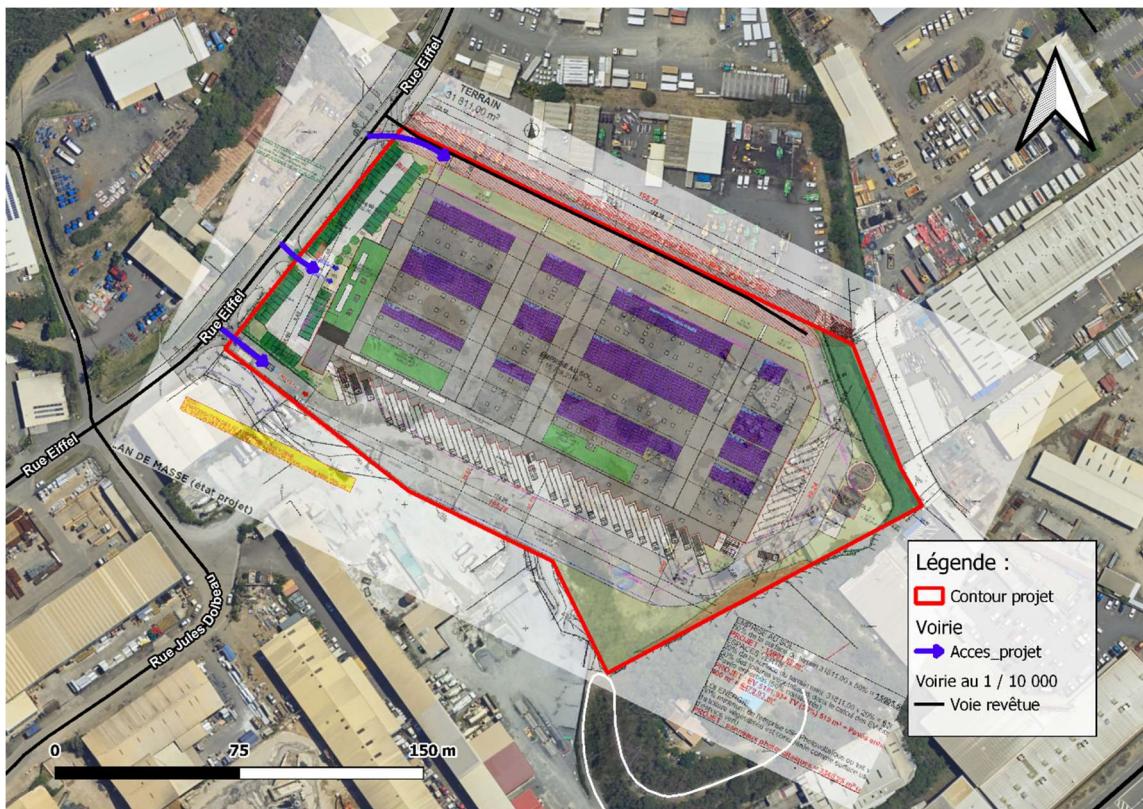


**Figure 2 : Limites cadastrales du projet de l'entrepôt SCI BALISTIC (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

### 1.3. Acces

L'accès à l'entrepôt de SCI BALISTIC se fera à partir d'une voie privée connectée à la route principale de la rue Eiffel. Cette voie d'accès longera la limite de propriété de Marconnet et celle de SCI BALISTIC.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 3 : Futur accès à l'entrepôt logistique avec plan de masse (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

L'accès au site se fera par 3 cheminements possibles. Le premier est déjà en place est utilisée par l'entreprise Marconnet. Il servira de sortie du site pour les véhicules lourds chargés de marchandises. Les deux autres cheminements ne sont pas encore établis mais des barrières indiquant les liaisons avec la route principale (rue Eiffel) sont déjà installées. Le reportage photographique (de Mai 2023) qui suit présente ces 3 chemins d'accès depuis la rue Eiffel. Le cheminement le plus au Sud servira d'entrée sur le site pour les véhicules lourds chargés de marchandises. Le troisième cheminement, en milieu de façade de parcelle sera utilisé exclusivement pour les véhicules légers se rendant dans la zone bureaux / administrative de gestion de l'entrepôt.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Accès 01 Nord



### Accès 02 Intermédiaire



### Accès 03 Sud

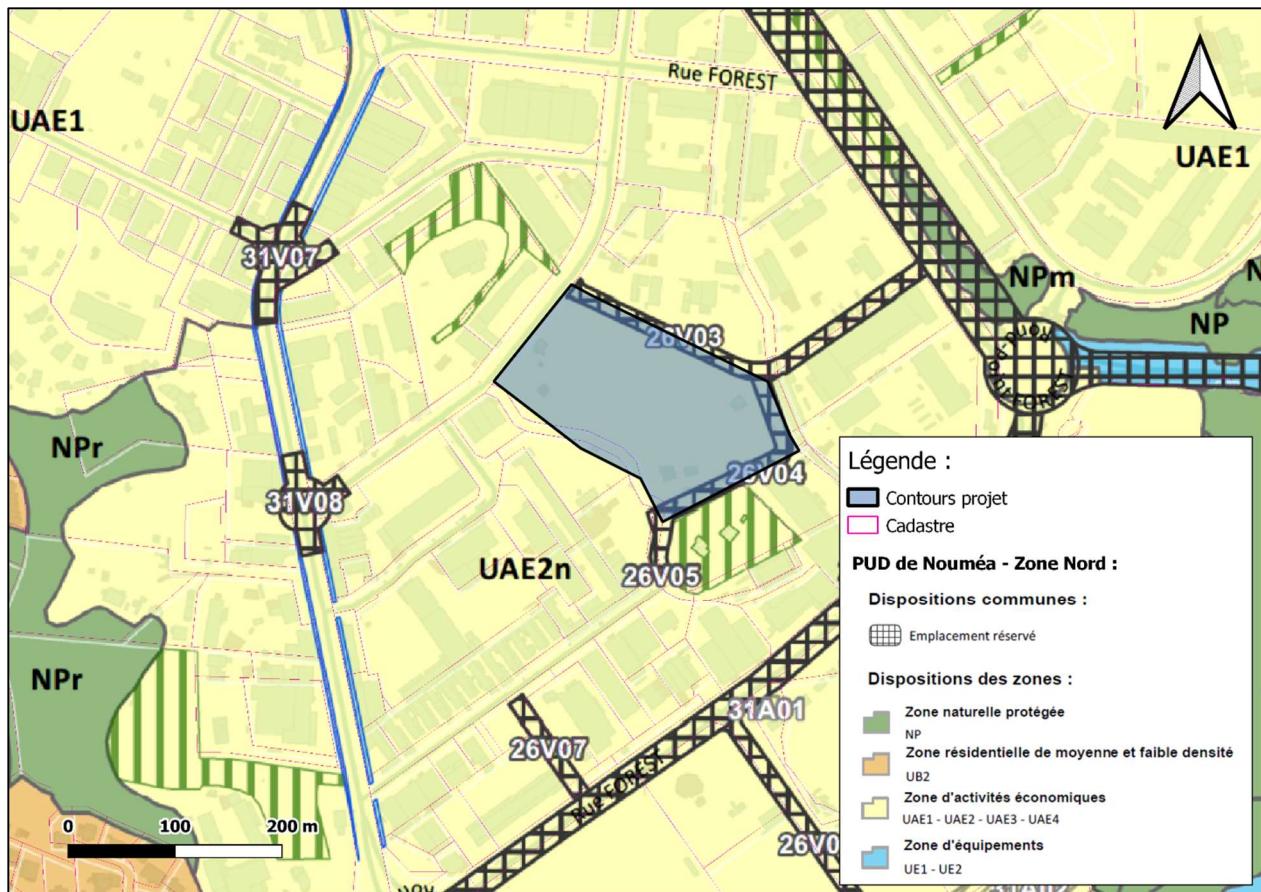


**Figure 4 : Reportage photographique présentant les 3 accès au site (Mai 2023)**

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

#### 1.4. SITUATION VIS-A-VIS DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

D'après le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de la ville de Nouméa (délibération n°2-2020/APS du 13 février 2020), le terrain est classé en zone UAE2, qui est une zone d'activités principalement tournée vers l'industrie et l'artisanat mais dont la tertiarisation (commerce de grande distribution et de détail notamment) met à mal la vocation initiale de la zone.



**Figure 5 : Situation vis-à-vis du PUD de Nouméa - Nord (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

Dans cette zone, les constructions autorisées sont les constructions à usage industriel et artisanal, constructions à usage d'entrepôts, les constructions nécessaires aux services publics, ...etc. Le projet est donc compatible avec le zonage du PUD.

Il répondra à toutes les exigences présentées dans le PUD, sous la section correspondante à la zone UAE2.

#### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de la société SCI BALISTIC consiste en la construction d'un entrepôt logistique divisés en plusieurs cellules en fonction des marchandises stockées et des températures dirigées. Les cellules de stockage seront destinées à accueillir soit des matières premières et/ou de produits finis de différentes activités.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Un plan général de distribution du projet est présenté en **Annexe 4.**

En termes de surface, l'entrepôt représente une surface hors œuvre nette (SHON) de 15 902 m<sup>2</sup>.

Le projet est donc soumis à étude d'impact environnemental d'après le Code de l'Environnement de la Province Sud.

## 2.1. DESCRIPTIF DU BATIMENT

L'entrepôt logistique disposera d'une surface de 15 902 m<sup>2</sup> (SHON) comprenant en rez-de-chaussée quatre grandes cellules de stockage séparées entre elles par des murs de compartimentage REI 120 et par des portes CF asservies en cas de départ de feu pour compartimenter chaque cellule. Les deux premières cellules sont équipées d'un SAS pour gérer les différences de température de stockage. L'ensemble des cellules possède une protection sprinkler. Ces cellules sont en contact avec des bâquillages (2 150 m<sup>2</sup>) permettant le stationnement des poids lourds pour leur chargement. Afin de présenter plus en détails les cellules de stockage, voici quelques caractéristiques propres à ces dernières :

- Cellule 1 : d'une surface de 3450 m<sup>2</sup>, est dédiée au stockage à des températures négatives. Elle est équipée d'un espace pour préparer les commandes et d'une porte isotherme, donnant accès à la 1<sup>ère</sup> zone de circulation de froid de 645 m<sup>2</sup>.
- Cellule 2 : d'une surface de 2 259 m<sup>2</sup>, est consacrée au stockage à des températures positives. Elle est équipée d'un espace pour préparer les commandes et d'une porte isotherme, donnant accès à la cellule 1. La cellule 2 communique directement avec la zone de circulation positive de 163 m<sup>2</sup>. Dans cette même cellule sont disposés, une pièce d'exploitation, une zone HSP, une zone de décongélation et trois zones de stockage de fruits et légumes :
  - o Une zone de stockage de fruits et légumes à 12°C faisant une surface de 73 m<sup>2</sup> ;
  - o Une deuxième zone de stockage de fruits et légumes à 20°C faisant une surface de 317 m<sup>2</sup> ;
  - o Une troisième zone de stockage de fruits et légumes de 4 à 6°C faisant une surface de 221 m<sup>2</sup>.
- Cellule 3 : d'une surface de 4 985 m<sup>2</sup>, est associée au stockage de produits secs sur palettes et communique directement la zone de circulation ambiante de 363 m<sup>2</sup>. Cette cellule dispose d'une pièce d'exploitation.
- Cellule 4 : d'une surface de 2 399 m<sup>2</sup>, destinée au stockage des produits secs en masse, elle est reliée à une zone de circulation ambiante 76 m<sup>2</sup>.

Au rez-de-chaussée, toujours dans le même secteur d'activités est situé dans la partie ouest du projet, un atelier découpe de 150 m<sup>2</sup>.

Dans la partie sud-ouest du projet se trouvent toutes les installations électriques, à savoir : un local charge (150 m<sup>2</sup>), un transformateur (33 m<sup>2</sup>), un local avec tableau général de basse tension (5 m<sup>2</sup>), un compresseur (27 m<sup>2</sup>), un groupe électrogène (45 m<sup>2</sup>). L'entrepôt dispose aussi à son rez-de-chaussée de sanitaires. Il est aussi possible de retrouver un local technique de 3,7 m<sup>2</sup>, à proximité des escaliers. Il est

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

à noter la présence d'une entrée pour le personnel de 15 m<sup>2</sup>, d'un drive de 50 m<sup>2</sup> et d'un dégagement de 47 m<sup>2</sup>.

L'entrepôt est aussi équipé d'un local de sprinklage (100 m<sup>2</sup>) associé à une unité de stockage d'eau (83 m<sup>2</sup> pour un volume estimé de 830 m<sup>3</sup>). Un poste de sprinklage est présent au niveau de l'abri 2 roues (de 44 m<sup>2</sup>) à proximité du local poubelle (de 10 m<sup>2</sup>).

Les deux étages regroupent essentiellement des bureaux (222 m<sup>2</sup>), des vestiaires et sanitaires (223 m<sup>2</sup>), ainsi que des espaces partagés comme les terrasses (164 m<sup>2</sup>) et une cuisine (13 m<sup>2</sup>). Le 1<sup>er</sup> étage possède un local froid de 249 m<sup>2</sup> qui communique avec les vestiaires et douches (hommes et femmes).

Les fondations prévisionnelles du bâtiment seront réalisées en pieux forés béton à la tarière creuse avec enregistrement des paramètres de forage et bétonnage.

Concernant la voirie de l'entrepôt de logistique, celui-ci est aménagé d'un parking pour véhicules légers, soit 60 places de parking munis de pavés enherbés (758 m<sup>2</sup>). La voirie lourde quant à elle couvre une surface de 6 420 m<sup>2</sup>. Cette voirie permet l'accès aux poids lourds afin de charger et décharger la marchandise. Pour les cellules 1 et 2, 15 quais froids munis de sas de 9,8 m<sup>2</sup> permettront les échanges entre les poids lourds et les zones de circulation de froid positif. Pour les cellules 3 et 4, 13 quais permettront les échanges entre les poids lourds et la zone de circulation à température ambiante (palettes et stockage de masse). Les quais sont disposés le long de la façade Sud de l'entrepôt, tandis que sur la façade Est de l'entrepôt seront stockés des containers sur une surface de 504,5 m<sup>2</sup>.

Un accès piéton est accessible sur une surface de 130 m<sup>2</sup>.

L'entrepôt a aussi une surface de 2 456 m<sup>2</sup> de dallage en béton et 5 179 m<sup>2</sup> d'espaces vert tout autour du projet. D'autres espaces verts sont aussi à prendre en compte, notamment sur le toit des zones bureaux. Quelques façades seront également végétalisées. En effet SCI BALISTIC a opté pour qu'une partie de sa toiture soit végétalisée, ceci concerne une surface de 1 060 m<sup>2</sup>.

Toujours en lien avec les aménagements retrouvés sur la toiture, l'entrepôt possède une installation de panneaux photovoltaïques totalisant une superficie de 3 420 m<sup>2</sup>.

Enfin un mur de soutènement est réalisé tout le long de la face sud du projet pour maintenir le niveau de la plateforme de travail.

## 2.2. UTILITES

La société SCI BALISTIC emploiera 60 à 80 salariés au total pour l'exploitation de cet entrepôt logistique de la rue Eiffel.

Cette entrepôt sera équipé des engins de manutention suivant :

- 17 transpalettes électriques ;
- 9 chariots de préparation de commande double fourche ;
- 8 gerbeurs ;
- 10 chariots cariste à mât rétractable.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

La charge batteries de ces équipements sera réalisée dans un des deux locaux de charge situé au rez-de-chaussée de l'entrepôt. Le premier est situé dans la zone Ouest de l'entrepôt avec une superficie de 150 m<sup>2</sup> et le deuxième est situé dans la zone Sud-Est de l'entrepôt, qui est reliée à la zone de circulation à température ambiante de la cellule 4. Il s'agit d'un local de 34,4 m<sup>2</sup>.

### 2.3. ASSAINISSEMENT

Un réseau des eaux usées, des eaux pluviales des parkings et eaux pluviales de toitures sera mis en place.

Le réseau des eaux usées ne concerne qu'un usage sanitaire, car aucune eau usée industrielle n'est produite. Ceci représente environ 20 équivalents habitants.

Le réseau des eaux pluviales des parkings sera positionné sous la voirie lourde de la plateforme Sud. En prenant en compte une surface de voirie imperméabilisée de 11 000 m<sup>2</sup> et une superficie de toiture de 16 000 m<sup>2</sup>, la superficie totale est de 2,7 ha. Ceci représente un débit de drainage de 10 L/s.

Les eaux pluviales du parking seront collectées et acheminées pour traitement dans deux déboucheurs séparateur, de dimensionnement 45 l/s.

Le réseau des eaux pluviales de toitures est un réseau spécifique et achemine l'eau vers des noues d'infiltration des espaces verts.

L'ensemble des eaux pluviales seront collectées et acheminées, via un réseau d'assainissement dimensionné pour contenir les pluies décennales, vers le milieu naturel. A noter qu'avant le point de rejet sur le domaine public, ces eaux transiteront via un bassin de décantation qui permettra une temporisation du débit avant rejet dans un bassin de rétention de 700 m<sup>3</sup>. Ce bassin sert également de zone de stockage pour les eaux d'extinction en cas d'incendie, le regard exutoire sera muni d'une vanne murale pour cloisonner les eaux en cas de sinistre.

Le plan des réseaux d'assainissement est présenté en **Annexe 5**.

Une note d'avant-projet sur les divers réseaux du projet est présentée en **Annexe 6**.

### 2.4. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

#### 2.4.1. TERRASSEMENT/DECAPAGE/DEFRICHEMENT

Un terrassement est prévu dans le cadre de ce projet afin d'aplanir la zone dédiée à la construction de l'entrepôt. La plateforme en aval dispose d'une côte comprise entre 4,30 et 3,70 NGNC. La façade Sud de la plateforme logistique a une côte de 9,00 NGNC. Afin d'atteindre une côte d'une moyenne de 9 NGNC destinée à recevoir l'entrepôt et les installations connexes associées (voirie, parking) de SCI BALISTIC, un terrassement sera réalisé d'environ 25 600 m<sup>3</sup>, dont 7 900 m<sup>3</sup> d'une croute de bétons préalablement évacuée par le précédent propriétaire, ainsi que des déblais restant d'un volume de 1 600 m<sup>3</sup>. Le volume de déblais associé au projet est de 16 100 m<sup>3</sup>, le volume de remblais est de 5 800 m<sup>3</sup>. Le volume excédentaire de déblais non utilisé sur le site sera transféré sur la plateforme autorisée d'accueil des matériaux inertes Koutio-Kouéta.

Au vu de l'état du terrain actuellement, aucun défrichement ne sera nécessaire.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

#### 2.4.2. GROS ŒUVRE

Pour la construction de l'ensemble des surfaces de stockage, il faut compter environ 7 mois pour la construction des quatre cellules.

Pour la construction de cet entrepôt, il faut compter environ 19 mois. Dans ce délai est compris : les différentes études d'exécution, les purges et terrassements, le gros œuvre, le second œuvre, les équipements et une majorité de l'aménagement.

#### 2.4.3. GESTION DES EAUX

Des installations sanitaires de chantier seront présentes pendant la phase de chantier. Les fosses de ces sanitaires seront vidangées dès que besoin. Les eaux de ruissellement issues de la plateforme et des voies de circulation temporaires seront dirigées selon la topographie du terrain vers un bassin de décantation pour récupération des matières en suspension avant rejet dans le milieu naturel. Le bassin sera curé autant que nécessaire en fonction des évènements pluvieux.

#### 2.4.4. PLANNING DES TRAVAUX

Le démarrage des travaux se fera l'obtention du permis de construire ainsi que les autorisations environnementales, délai estimé à Novembre 2023.

La durée de construction de l'entrepôt est de 19 mois.

Le planning des travaux est totalement dépendant :

- De l'instruction et de l'acceptation, du permis de construire et des autorisations environnementales,
- Des choix du maître d'ouvrage en termes de phasage de construction en fonction de la conjoncture économique.

#### 2.5. CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE

L'entrepôt de SCI BALISTIC est soumis au régime de l'autorisation simplifiée de par son stockage de matières, produits, et/ou substances combustibles en quantité dans un entrepôt couvert, selon la rubrique 1510 ; et de par la construction d'entrepôts frigorifiques selon la rubrique 1511.

Un dossier d'autorisation simplifiée au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement selon le code de l'environnement de la province Sud sera déposé à la DIMENC pour instruction.

### 3. JUSTIFICATION DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté de SCI BALISTIC de s'installer sur une plateforme déjà plane et aménagée.

Ce choix permet de réutiliser des surfaces déjà exploitées, défrichées, terrassées et ainsi d'éviter de porter atteinte à des nouvelles zones naturelles d'intérêt. L'emplacement du terrain est donc idéal, il permettra de réduire considérablement le bilan carbone des activités de SCI BALISTIC du fait de sa proximité avec ses clients et le port, et son impact visuel car situé dans une zone fortement industrialisée.

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

La définition du projet est définie pour permettre une évolution potentielle des installations en fonction du développement des activités.

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

**PARTIE III :  
EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## 1. METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

Dans ce chapitre seront décrits :

- L'organisation de l'étude ;
- La méthode utilisée pour l'analyse de l'environnement du projet ;
- La méthode utilisée pour évaluer les effets du projet.

Dans cette partie, les impacts environnementaux étudiés sont évalués dans le cadre du déroulement normal des travaux et du fonctionnement normal des installations projetées (les scénarios accidentels ne sont donc pas étudiés).

### 1.1. METHODOLOGIE D'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

L'évaluation des effets d'un projet nécessite de connaître l'état de son environnement. L'analyse de l'état initial permet ainsi de définir les enjeux du milieu environnant.

#### 1.1.1. PRINCIPE GENERAL DE LA DEMARCHE

La détermination des enjeux environnementaux de la zone se fait à l'aide d'une analyse des différentes composantes environnementales présentes autour du site :

- Milieu physique (air, eau, sol) ;
- Milieu naturel (faune, flore) ;
- Milieu humain (occupation du sol et activités, servitudes, patrimoine archéologique et coutumier...).

Pour chaque composante de l'environnement, un enjeu est défini en fonction de la qualité de cette composante, de son service rendu, de son statut réglementaire...

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa	

### 1.1.2. SOURCES DOCUMENTAIRES

THEMATIQUES		
	Enjeux	Source
<b>Milieu Physique</b>		
Air	Qualité	Scal'air
Eau	Qualité (SEQ eau, IBNC/IBS)	DAVAR, Galaxia (œil.nc)
	Hydrogéologie (biseau salé, nappe)	DAVAR, SAGE (PIL)
	Hydraulique (ZI, phénomène de crues)	DAVAR
Sol	Géologie (type, amiante, érodabilité, perméabilité)	Géorep (DIMENC)
	Topographie (terrain accidenté, pente)	MNT
	Sismologie	Seisme.nc (IRD)
<b>Milieu Naturel</b>		
Espace naturel	Fonctionnalité du milieu	Georep, œil.nc
	Dégénération du milieu (feux)	Oeil.nc
	Site classé	Code de l'Environnement des provinces, Géorep.nc
Flore	Ecosystème d'intérêt, Espèces protégées	Code de l'Environnement des provinces, IUCN
	Espèce patrimoniale (espèce rare non réglementée à l'heure actuelle)	Expert, Florical (base de données de IRD)

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

THEMATIQUES		
	Enjeux	Source
	Espèces envahissantes	Code de l'Environnement des provinces, ISSG, Florical (base de données de IRD)
Faune	Espèces protégées	Code de l'Environnement des provinces, IUCN
	Espèce patrimoniale (espèce rare non réglementée à l'heure actuelle)	Galaxia (milieu dulcicole), Dawa et Marin'eau (milieu marin) de l'œil.nc SCO
	Espèces envahissantes	Code de l'Environnement des provinces, ISSG
Milieu Humain		
Occupation du sol	Foncier, urbanisme, DPM, DPF	PUD, DGAC, géorep (DITTT)
	Servitudes (VRD, aviation, ...)	
	ERP	

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Usages socio-économique	Ressources vivrières (agriculture, chasse, pêche, etc.)	office-tourisme.nc, ISEE, enquête voisinage
	Tourisme, loisirs	
	Humain (association)	
Patrimoine	Archéologique	IANCP, direction de la culture des provinces
	Coutumier	
	Historique	
Risque technologique	ICPE	Géorep.nc (DIMENC), provinces
	Friches industrielles	

### Thématiques

	Enjeux	Source
Réseaux viaires	Trafic	DITTT / mairies / provinces
	Voirie	DITTT / Georep.nc
	Transports doux	PDAN (pour le grand Nouméa)
Ambiance	olfactive	Visite de terrain
	sonore	
	lumineuse	
Paysage	TV/TB, Aménagement urbain	SCAN, PDAN (pour le grand Nouméa)
	Ligne de crête, pt de vue	MNT, visite de terrain

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Ressource	Eau: disponibilité, quantité, Forage, captage, PPE	DAVAR / DDR/EEC
	Energie: Réseaux, disponibilité	
Déchet	Filière de gestion	CCI - guide gestion des déchets, mairies, provinces
	Prestataires disponibles	

## 1.2. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS

Les effets d'un projet sur l'environnement peuvent être scindés en plusieurs types :

- Les effets liés aux travaux et à l'aménagement du site ;
- Les effets induits par le fonctionnement, l'utilisation des aménagements réalisés,

De plus, ces effets peuvent être :

- Directs ou indirects c'est-à-dire engendrer des effets sur d'autres milieux ou des effets secondaires consécutifs à un effet ayant lieu de manière directe,
- Temporaires ou permanents,
- Réversibles ou irréversibles,
- Avoir des conséquences positives ou négatives,
- Ils peuvent également être cumulatifs entre eux ou avec d'autres projets ou infrastructures existantes.

### 1.2.1. PRINCIPE GENERAL DE LA DEMARCHE

Les impacts environnementaux sont évalués par grandes familles d'interactions avec les milieux récepteurs, à savoir, d'une manière générale :

Milieu Physique

- La qualité de l'air : poussières, gaz d'échappement... ;
- La qualité des eaux : eaux usées, eaux pluviales... ;
- La qualité du sol : gestion des déblais/remblais, risque amiante, ...

Milieu Naturel

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- La faune, la flore et les écosystèmes.

#### Milieu Humain

- Les ambiances sonores, lumineuses, magnétiques et les vibrations ;
- L'occupation du sol, les usages et servitudes ;
- Le paysage ;
- Le trafic routier ;
- La gestion des ressources et des déchets

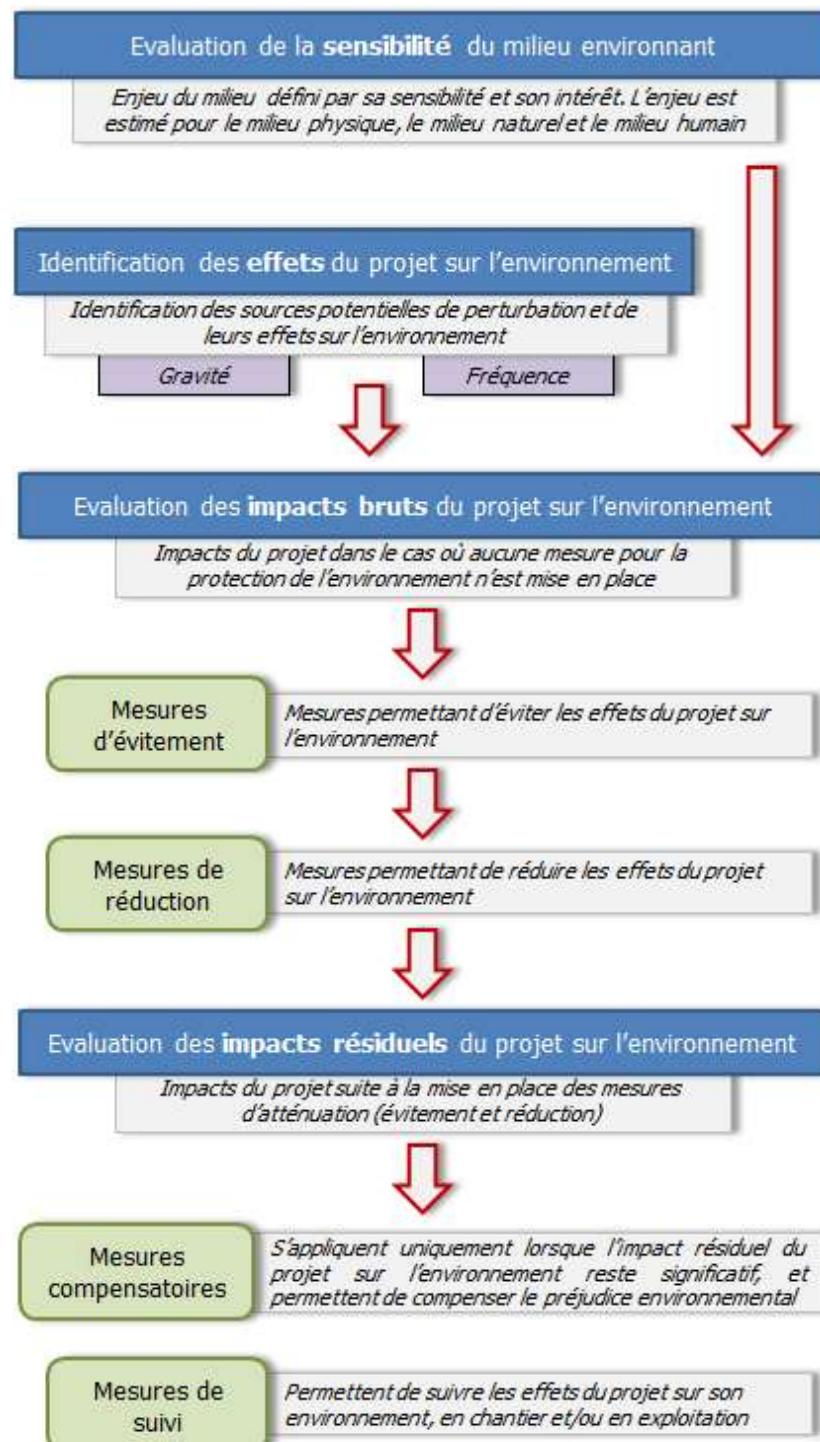
Ces différentes familles d'interactions sont passées en revue pour les aménagements étudiés. Les principaux effets du projet sur ces familles sont alors identifiés et les impacts environnementaux associés évalués, notamment en fonction de la sensibilité du milieu considéré.

L'impact environnemental est considéré comme la résultante de l'effet du projet sur le milieu et de l'enjeu de ce milieu (*cf. paragraphe suivant*).

La figure ci-après schématise le principe général de la démarche d'évaluation des impacts environnementaux utilisée par CAPSE NC. Cette méthode d'évaluation semi-quantitative s'appuie sur une succession d'étapes analytiques :

- Evaluation de l'enjeu du milieu (selon les différentes composantes de ce milieu : physique, naturel ou humain) ;
- Identification des effets, issus des activités et des installations, sur les milieux récepteurs : établissement de la liste des "perturbations potentielles sur l'environnement" ;
- Quantification des niveaux d'interaction associés à ces effets (rejets, production de déchets, consommations en eau, modélisations, défrichement...) ;
- Evaluation de l'importance de ces effets : classement des sources de perturbations caractérisées par leur gravité et leur fréquence d'apparition, sans tenir compte des mesures d'atténuation ;
- Evaluation des impacts bruts : croisement de la grandeur des effets et de l'enjeu du milieu environnant ;
- Description des mesures d'atténuation (évitement et réduction des effets) en tenant compte des réglementations applicables et du retour d'expérience ;
- Evaluation des impacts résiduels : reclassement des effets et donc des impacts en tenant compte des mesures d'atténuation mises en œuvre ;
- Le cas échéant, définition de mesures compensatoires et de mesures de suivi des milieux.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 6 : Approche générale de la méthode**

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Chaque fois que possible, les effets et les impacts sont quantifiés. Dans tous les cas, ils sont *a minima* qualifiés.

L'évaluation des impacts environnementaux est un exercice difficile qui nécessite la prise en compte de très nombreux paramètres (géographiques, biologiques, physiques, physico-chimiques, temporels, sociologiques, etc.). Ce travail est encore plus complexe lorsqu'il est réalisé sur des installations et des activités qui ne sont pas encore construites et/ou implantées dans leur environnement (évaluation à partir des estimations issues de modélisation ou d'estimations empiriques).

La méthode d'évaluation des impacts proposée est fondée sur une **approche simplifiée** « Enjeu ; Effets » ; l'impact environnemental étant considéré comme la résultante de ces deux paramètres.

### **Impact = (Enjeu ; Effet)**

Cette méthode n'a pas la prétention d'être exhaustive et ne doit pas être considérée comme un outil précis d'évaluation prenant en compte l'ensemble des paramètres.

Elle vise simplement à fixer un cadre et à estimer le moins subjectivement possible les impacts environnementaux liés au projet étudié et ce dans l'optique de définir les mesures d'atténuation (évitement et réduction), de compensations et de suivis adéquates devant être engagées pour supprimer, limiter, compenser et/ou suivre les conséquences.

#### **1.2.2. DEFINITION DES CRITERES D'EVALUATION ET COTATION DES IMPACTS**

##### **1.2.2.1. ENJEU**

La méthode d'évaluation des enjeux proposée est fondée sur une **approche simplifiée** « Sensibilité ; Service Rendu » ; l'enjeu environnemental étant considéré comme la résultante de ces deux paramètres.

### **Enjeu = (Sensibilité ; Service Rendu)**

L'enjeu des milieux étudiés est déterminé lors de l'analyse de l'état initial du site et de ses environs. Il est classé en trois catégories :

**Tableau 2 : Critères de cotation de l'enjeu des milieux**

Enjeu	Milieu à fort enjeu méritant des actions de conservation	3
	Milieu à enjeu moyen	2
	Milieu présentant un enjeu faible voire nul	1

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 1.2.2.2. **EFFET**

L'effet du projet sur les milieux avoisinant est évalué à partir du couple « Gravité : Fréquence » qui permet d'établir l'importance de cet effet. Il est classé en trois niveaux d'importance :

$$\text{Effet} = (\text{Gravité} ; \text{Fréquence})$$

**Tableau 3 : Critères généraux de cotation de l'effet**

Effet	Atteinte importante au milieu avoisinant	3
	Atteinte modérée au milieu avoisinant	2
	Atteinte faible voire nulle au milieu avoisinant	1

Cette caractérisation des niveaux des effets permet de fixer un cadre général.

**NB :** les éléments ayant une incidence positive sur l'environnement ne sont pas évalués dans le tableau suivant, mais feront l'objet, le cas échéant, d'une description dans le texte.

### 1.2.2.3. **MATRICE DE COTATION DES IMPACTS**

Pour évaluer les impacts, les valeurs de d'enjeux et d'effets définies aux chapitres précédents sont ensuite reportées dans la matrice (cf. précédemment).

La note finale retenue pour l'impact environnemental étant celle figurant dans la case à l'intersection de l'enjeu (axe des ordonnées) avec les effets (axe des abscisses).

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

**Tableau 4 : Matrice d'évaluation des impacts environnementaux**

<b>ENJEUX</b>	<b>3</b>	3	6	9
	<b>2</b>	2	4	6
	<b>1</b>	2	2	3
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
 Impact significatif				
 Impact modéré			<b>EFFETS</b>	
 Impact faible				

#### 1.2.2.4. **EVALUATION DES IMPACTS BRUTS ET RESIDUELS**

Les impacts environnementaux sont évalués une première fois sans tenir compte d'aucune mesure d'atténuation : il s'agit de l'évaluation des impacts bruts.

Des mesures de d'évitement et de réduction adéquates et pertinentes sont ensuite recherchées. Les impacts environnementaux sont alors évalués une deuxième fois en tenant compte de ces mesures d'atténuation : il s'agit alors des impacts environnementaux résiduels.

Par la suite, lorsque l'impact résiduel du projet sur l'environnement est conséquent des mesures compensatoires et/ou de suivi sont appliquées.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## 2. ETAT INITIAL DU SITE – DEFINITION DES ENJEUX

Ce dossier constitue l'étude d'impact environnemental du projet de construction de l'entrepôt SCI BALISTIC, sur la commune de Nouméa.

### 2.1. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Le site d'étude est actuellement inoccupé. Les principales caractéristiques de la zone sont les suivantes :

- La nature du sol et du sous-sol présente une capacité d'érosion moyenne à très forte ;
- Il n'y a pas de réseau hydrographique sur le site. Seul un bras de mer débouchant dans l'anse Uaré est situé à environ 220 m à vol d'oiseau du site ;
- Une qualité de l'air moyenne du à la zone industrielle et au trafic ;
- Une qualité du sol moyenne (présence de déblais issus des travaux de terrassements de la plateforme) ;
- La végétation est quasiment absente de la zone d'étude ;
- Une faune quasiment absente caractéristique des zones industrielles ;
- Un trafic routier moyennement fluide dans l'environnement proche (rue Eiffel), voire encombré dans un environnement plus éloigné (échangeur de Rivière-Salée et de Montravel) ;
- Un site historiquement occupé par des activités industrielles de stockage de matériaux inertes et de réparations d'engins.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## 2.2. **MILIEU PHYSIQUE**

### 2.2.1. **CONTEXTE CLIMATIQUE**

#### 2.2.1.1. **PLUVIOMETRIE**

En Nouvelle-Calédonie, Météo-France Nouvelle-Calédonie distingue deux saisons principales (Source : Atlas climatique de la Nouvelle-Calédonie, Météo-France, 2008, <http://www.meteo.nc/en-savoir-plus/comprendre-la-meteo/publications/atlas-climatique-de-la-nouvelle-caledonie-sommaire>) :

- La saison chaude (novembre à avril) : L'influence tropicale est prédominante et le temps est rythmé par les variations de position de la Zone de Convergence du Pacifique Sud (ZCPS) ainsi que par les trajectoires des dépressions tropicales. Les précipitations sont abondantes et les températures moyennes sont élevées, bien que les extrêmes soient limités par l'influence maritime et l'alizé.
- La saison fraîche (mai à octobre) : la ZCPS se décale vers le nord-est. Les perturbations des régions tempérées remontent vers le nord et se manifestent en Nouvelle-Calédonie par des précipitations et ce qu'on appelle des « coups d'ouest ». Ces épisodes perturbés ponctuent un temps généralement sec et frais avec des températures minimales relativement basses dans certaines régions.

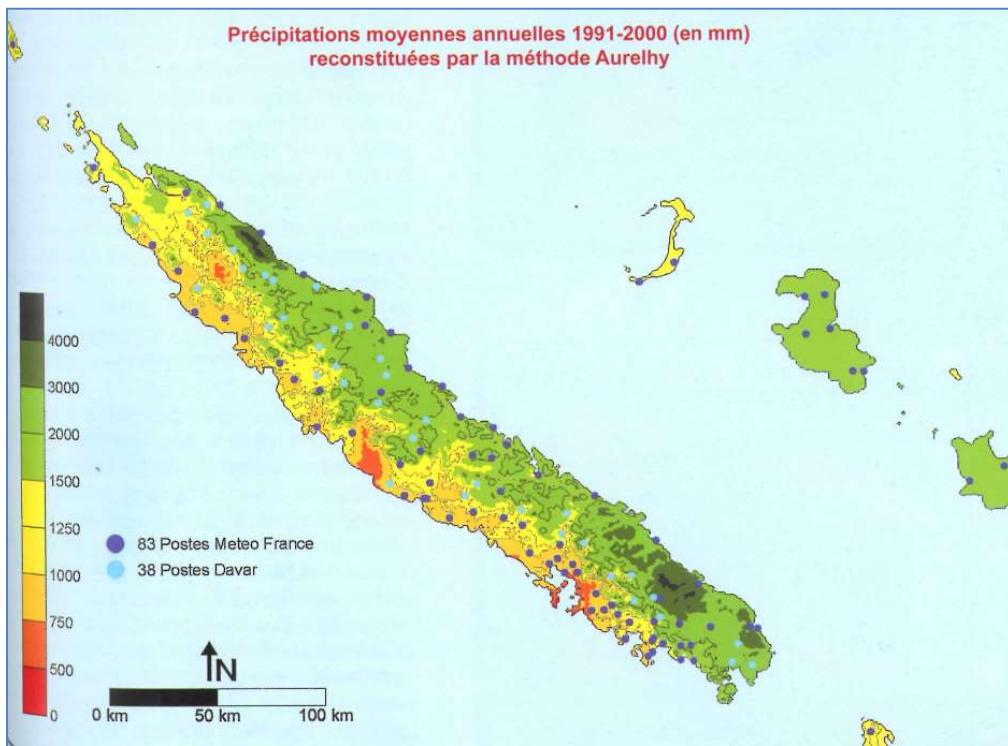
La transition entre ces deux saisons n'est pas toujours évidente à distinguer :

- La saison sèche, d'août à novembre, est à cheval entre la saison fraîche et la saison chaude. Cette partie de l'année se caractérise par des précipitations très faibles associées à des températures fraîches la nuit, mais de plus en plus élevées la journée sous l'action du rayonnement solaire qui atteint son maximum en décembre.
- En fin de saison chaude : début de saison fraîche, la température de l'eau de mer encore chaude peut favoriser la formation d'épisodes pluvio-orageux importants, voire de dépressions subtropicales.

- **Au niveau de la Nouvelle-Calédonie**

Le site est situé sur la côte Ouest, la zone la moins pluvieuse de Nouvelle-Calédonie (précipitation < 1000 mm) (Source : Carte des précipitations annuelles – Nouvelle-Calédonie, O.R.S.T.O.M. (échelle : 1/400 000).

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 7 : Répartition annuelle des précipitations à la Nouvelle-Calédonie (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020)**

• **Sur la commune de Nouméa**

Les normales des moyennes des températures pour 2022 sont fournies par Météo-France sur le poste météorologique de Nouméa :

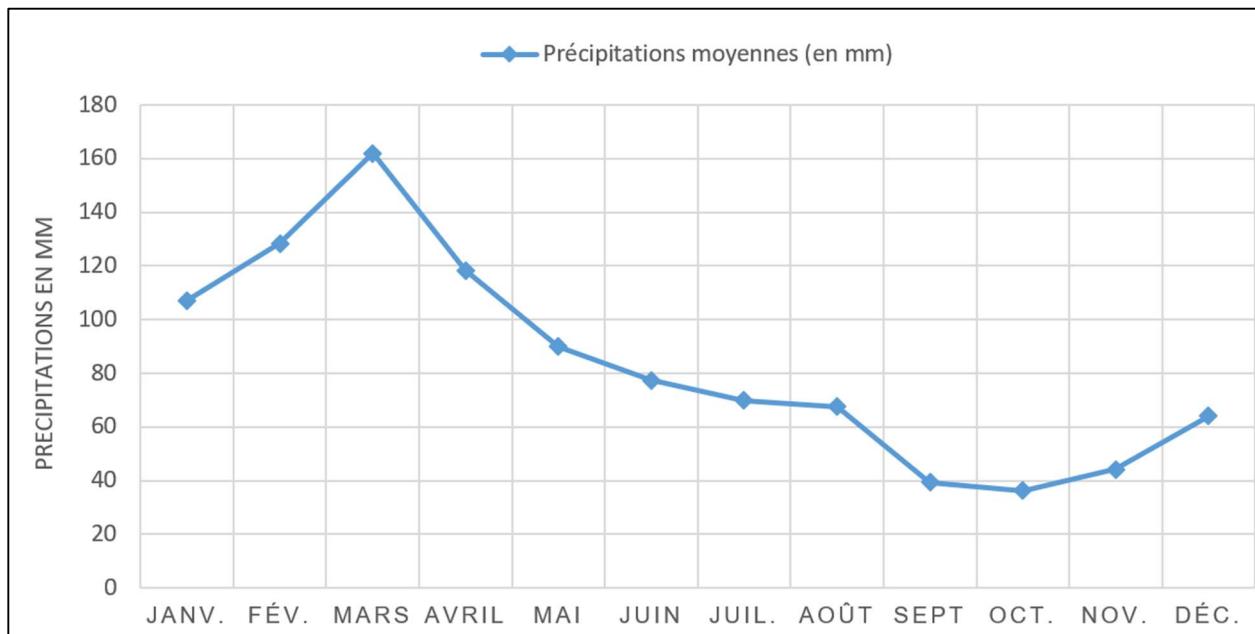
- Nombre de jour moyen avec précipitation (> 1mm) : 137 jours
- Hauteur de précipitation, cumul annuel moyen : 1951,3 mm

Les variations de précipitations mensuelles enregistrées de 1991 à 2020 sont détaillées ci-dessous, afin de comprendre l'évolution générale des précipitations au cours de l'année sur la commune de Nouméa.

**Tableau 5 : Précipitations mensuelles de Nouméa (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020)**

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Précipitations moyennes (en mm)</b>	107,2	128,3	<b>161,9</b>	118,3	89,9	77,5	69,8	67,5	39,3	36,3	44,2	64

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 8 : Moyenne mensuelle des précipitations sur la période 1991-2020 (source : traitement CAPSE NC, données meteo.nc)**

La valeur moyenne maximum de précipitations est observée au cours de la saison chaude (mois de mars). Elle est de 161,9 mm. Le mois d'octobre est le plus sec avec une hauteur d'eau moyenne de 36,3 mm.

#### 2.2.1.2. **TEMPERATURES**

- Températures moyennes**

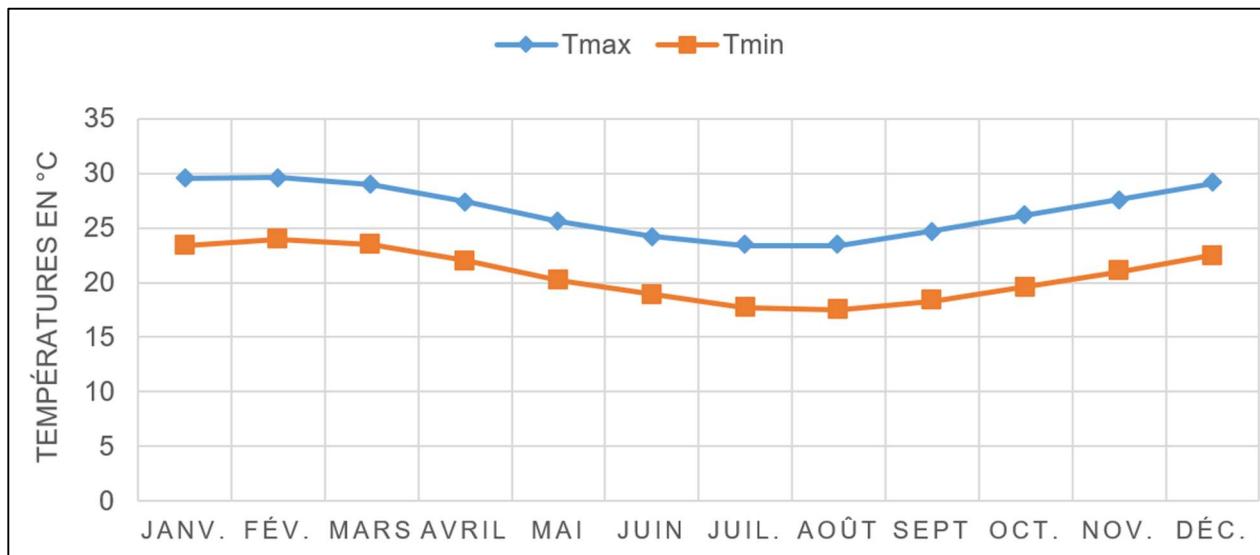
Les moyennes les températures moyennes à Nouméa oscillent entre de **29,6°C** et **17,5°C** (source : Météo France, fiche climatologique de Nouméa 1991-2020).

Les variations de précipitations températures enregistrées de 1991 à 2020 sont détaillées ci-dessous, afin de comprendre l'évolution générale des températures au cours de l'année sur la commune de Nouméa.

**Tableau 6 : Températures moyennes mensuelles à Nouméa (Météo France, Fiche climatologique de Nouméa 1991-2020)**

Mois		Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Températures moyennes</b> <b>(en °C)</b>	Tmax	29,5	<b>29,6</b>	29,0	27,4	25,6	24,2	23,4	23,4	24,7	26,2	27,6	29,1
	Tmin	23,4	<b>24,0</b>	23,5	22	20,2	18,9	17,7	17,5	18,3	19,6	21	22,5

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 9 : Moyenne mensuelle des températures sur la période 1991-2020 (source : traitement CAPSE NC, données meteo.nc)**

- **Températures minimales et maximales**

A Nouméa, les températures maximales sont observées pendant le mois de février avec un maximum de 24,8°C. A contrario les températures minimales sont observées au mois d'août avec 19,2°C.

#### 2.2.1.3. VENTS

Le vent est caractérisé par la direction et la vitesse (ou force) du déplacement horizontal de l'air.

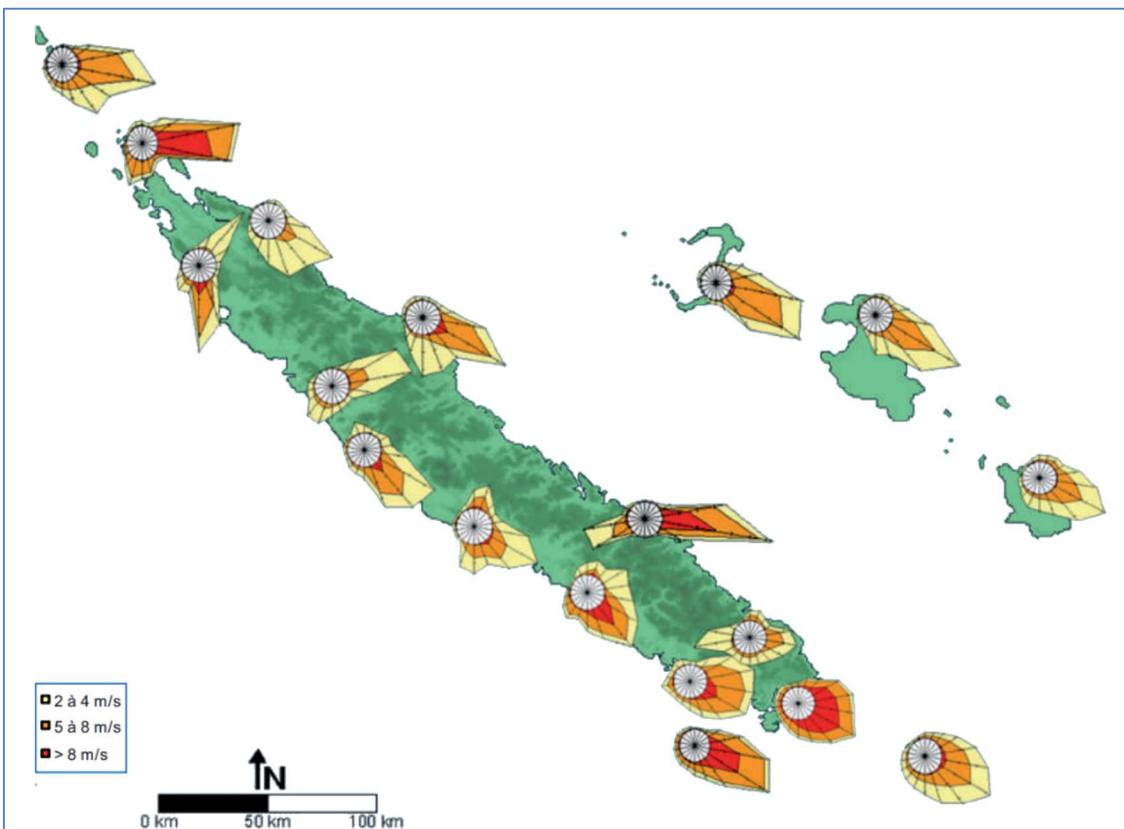
L'étude de la rose des vents annuelle permet d'étudier la répartition des fréquences de vents calmes (vitesse < 1,5 m/s), faibles (vitesses comprises entre 1,5 et 4,5 m/s) et modérés (vitesses comprises entre 4,5 et 8 m/s) à forts (vitesses > 8 m/s) en fonction des directions. Par convention, les roses des vents sont établies en représentant les directions d'où proviennent les vents.

Seuls les vents supérieurs à 1,5 m/s sont représentés, car ce seuil correspond à la vitesse de vent minimale pour que la dispersion des polluants ait pour moteur principal le transport et non la diffusion.

- **Au niveau de la Nouvelle-Calédonie**

Les conditions de vent sur la Nouvelle-Calédonie sont illustrées par la rose des vents réalisée par Météo France pour la période comprise entre 1996 et 2005. Les vents dominants sont des vents d'Est à Sud-est (alizés).

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 10 : Rose des vents réalisée sur la période 1996-2005 (source : atlas climatique de la Nouvelle Calédonie de 2008)**

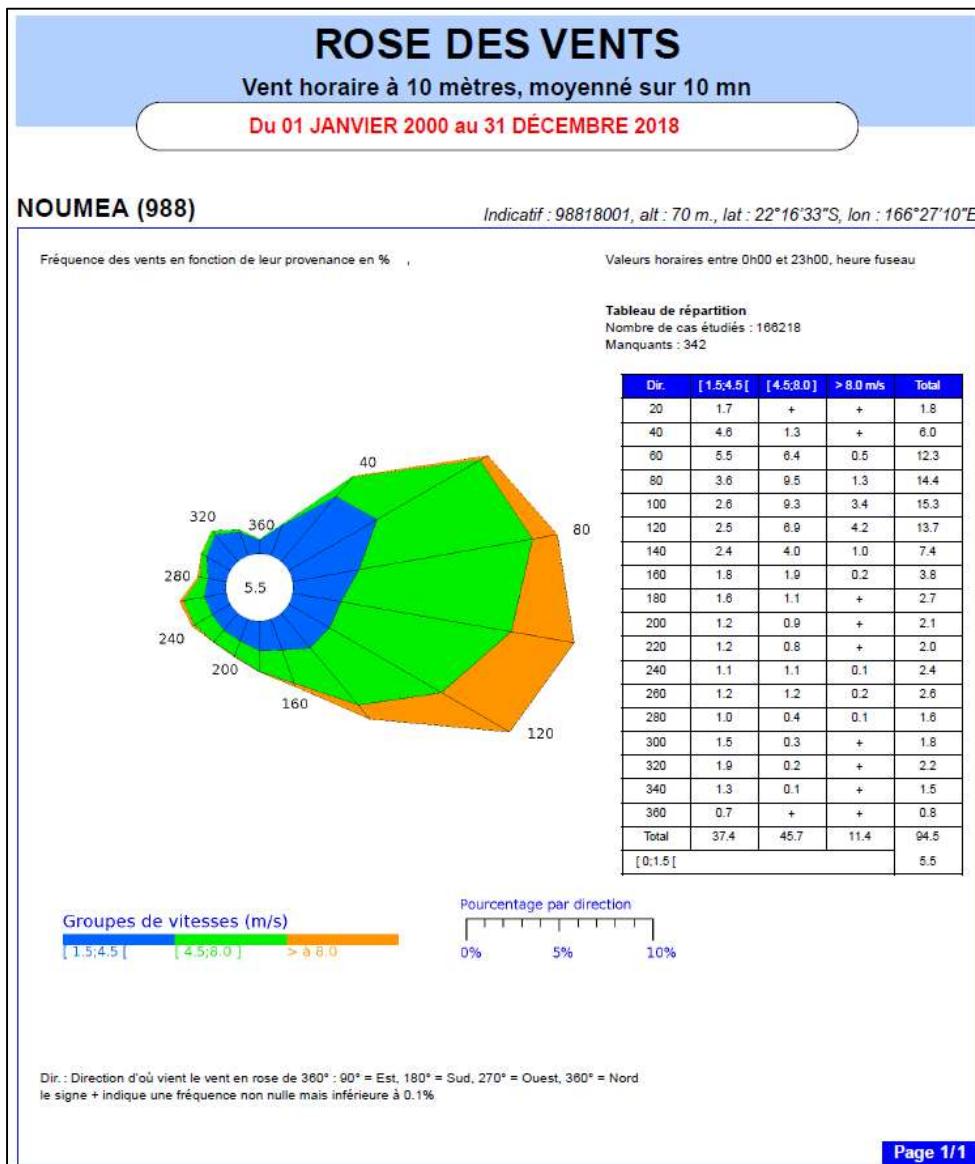
- **Sur la commune de Nouméa**

Les conditions de vent sur Nouméa sont illustrées par la rose des vents établie par Météo-France pour la période 2000 à 2018.

Les vents dominants sont des vents d'Est de moyenne intensité (4,5 à 8 m/s). Lorsque la vitesse du vent augmente, on constate que l'orientation du vent est Sud-Est. Les vents d'une vitesse supérieure à 8 m/s sont plutôt rares (11,4% de l'année).

Les alizés sont relativement stables en direction (60° à 160° par rapport au Nord) mais d'intensité variable en fonction de l'heure dans la journée. Le vent, généralement faible pendant la nuit et le début de la matinée, se lève en milieu de matinée pour atteindre 15 à 20 nœuds en début d'après-midi.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



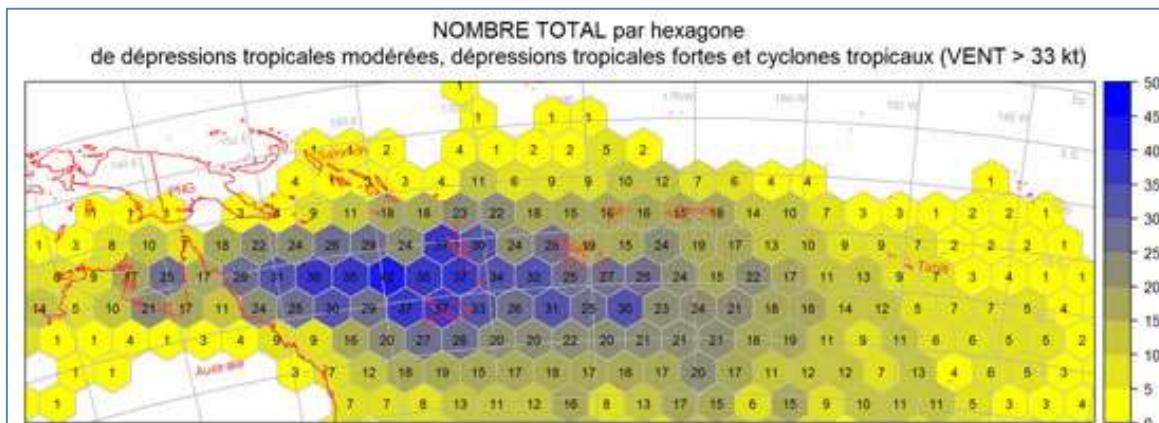
**Figure 11 : Rose des vents du 01/01/2000 au 31/12/2018 (Source : Météo France)**

#### 2.2.1.4. CONDITIONS CYCLONIQUES

En Nouvelle-Calédonie, l'activité cyclonique demeure statistiquement l'une des plus élevées du Pacifique sud quel que soit l'état du phénomène El Nino/La Nina.

La figure ci-dessous présente le nombre total par hexagone de phénomènes tropicaux (dépressions tropicales modérées, dépressions tropicales fortes et cyclones tropicaux) au cours des 40 saisons cycloniques de 1977 à 2017.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 12 : Nombre total par hexagone de phénomènes tropicaux de 1977 à 2017 (Météo-France Nouvelle-Calédonie, d'après les données de SPEArTC).**

### 2.2.1.5. **FOUDRE**

La foudre est un phénomène naturel, présent lors de phénomènes orageux, assimilable à un courant électrique, pouvant avoir sur les matériaux des effets directs (coup de foudre) ou des effets indirects (montées en potentiel générant des amorçages, ondes électromagnétiques induisant des tensions...).

La sévérité des risques de foudre dans une région est caractérisée par un ensemble de critères dont les plus utilisés sont :

- Le niveau kéraunique qui est le nombre de jours d'orage par an ;
- La densité de foudroiement qui est le nombre de coups de foudre au sol par km<sup>2</sup> et par an.

Le niveau kéraunique moyen enregistré par Météo France sur la période 2014-2021 est de 76 jours d'orages par an. En termes de nombre de jours d'orage, 2021 se classe au 1<sup>er</sup> rang sur la période 2014-2021.

À titre d'information, le niveau kéraunique moyen en France métropolitaine est estimé à 20 (source : METEORAGE).

La densité de foudroiement, soit le nombre d'éclairs nuage-sol par unité de surface et par unité de temps, est de 0,54 éclairs nuage-sol par km<sup>2</sup> en 2021 en Province Sud. Et sur la période de 2014 à 2020 elle est de 0,25.

A titre d'information, la densité moyenne de foudroiement en France métropolitaine est estimée à 1,2 (METEORAGE). Ces chiffres confirment que le risque d'impact lié à la foudre est relativement faible en Province Sud.

### 2.2.2. **SISMICITE ET RISQUE TSUNAMI**

L'évaluation de l'aléa sismique revient à quantifier la possibilité pour un site ou une région d'être exposé à une secousse sismique de caractéristiques connues. Les paramètres à prendre en compte pour définir un séisme sont :

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- L'intensité estimée en un lieu donné à partir de l'ensemble des effets engendrés par la secousse sismique sur la population, les ouvrages et l'environnement,
- Les paramètres de mouvement de sol : accélération, vitesse, déplacement, spectre du signal, mesurés à l'aide d'appareillages spécifiques.

La Nouvelle-Calédonie est considérée comme une zone tectoniquement stable, très peu sismique. La majorité des séismes qui y sont ressentis ont leur épicentre situé sur la zone de subduction comprise entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. Quelques séismes locaux sont malgré tout ressentis, mais l'intensité n'excède jamais V ou VI sur les échelles EMS 98 ou MSK 64.

Bien que n'étant pas incluse dans le zonage sismique français défini dans le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié, la Nouvelle Calédonie est considérée, par assimilation, comme étant en zone 0 de « sismicité négligeable mais non nulle ». Ce classement correspond à une zone où aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'a été observée.

Les données cartographiques du gouvernement (géorep.nc) en lien avec les risques tsunamis et les zones impactées sont en cours d'actualisation, afin de compenser ce manque, d'autres données ont été retenues à savoir : les zones inondables et les aléas de submersion. En fonction des cours d'eaux et de la topographie certaines zones peuvent être soumises à des risques d'inondation, lors de fortes crues. À cela peut s'ajouter le risque de submersion marine, directement associé à des contraintes météorologiques et océaniques défavorables. Ces deux types de données permettent donc de prendre en compte les influences marines et fluviatiles associées aux inondations, soient des paramètres proches de ceux retenus lors de l'estimation des zones à risque tsunami.

Le zone d'étude étant située sur la presqu'île de Ducos, dépourvue de cours d'eau, cette zone n'est donc pas concernée par les risques d'inondations. Dans la suite de ce chapitre sera uniquement présentée les aléas de submersion marine, afin de traiter les risques tsunamis. Une note sur les risques de submersion est présentée en **Annexe 7**.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 13 : Intensité du risque tsunami (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

Afin de mettre en évidence les risques d'expositions du projet à un tsunami, une carte en lien avec les aléas de submersion marine et des zones inondables a été réalisé. Cette figure permet de mettre en avant les zones les zones potentiellement les plus impactées par des catastrophes naturelles telles que le tsunami. Il est possible de constater que la partie sud du projet est la plus proche des limites de risques de submersion, soit 188 m.

Sismicité et risque tsunami	
Enjeux	Faible

### 2.2.3. AIR

Scal'Air, réseau de mesure de la qualité de l'air du grand Nouméa, possède une station de mesure à Montravel, se trouvant à environ 1,5 km de la zone d'étude.

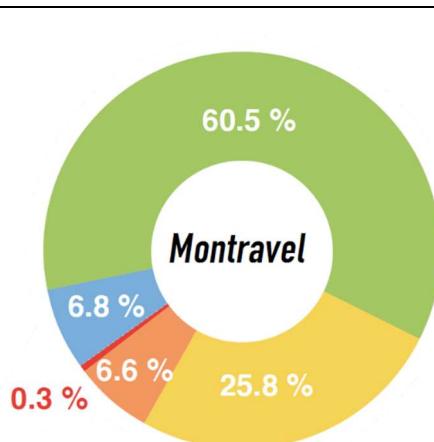
<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



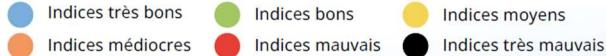
**Figure 14 : Localisation de la station scal'Air la plus proche du site d'étude (source : traitement SIG CAPSE NC, Scal'Air et georep.nc)**

Les paramètres mesurés en continu (toute l'année, 24h/24) sont : SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, PM10, métaux lourds, retombées de poussières totales.

La figure ci-dessous présente la répartition des indices IQA\* pour l'année 2021 à la station Montravel.



<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



\* Les indices de la qualité de l'air (IQA) permettent de mesurer la pollution maximale de la journée dans les zones correspondantes à la position de chaque station. Tout comme l'indice Atmo, ils sont calculés à partir des concentrations en polluants mesurés. Pour chaque station, un sous-indice est associé à chaque polluant : il correspond à la concentration horaire maximale mesurée pour les polluants gazeux et à la concentration moyenne journalière pour les particules fines en suspension PM10. L'IQA correspond au sous-indice le plus élevé. Contrairement à l'indice Atmo qui représente la pollution moyenne 'de fond' sur l'agglomération, les indices IQA sont des indicateurs de la pollution de pointe (maximale) enregistrée au cours de la journée sur un site.

**Figure 15: Répartition des indices Atmosphérique pour l'année 2021 à la station Montravel**  
(source : Rapport annuel 2021, la qualité de l'air en province Sud)

Le site d'implantation du projet se trouve dans une zone d'activité industrielle, à proximité de sources de pollution atmosphérique importantes (industriels, voies de communication, poussières). En 2021, la réglementation sur la qualité de l'air a évolué vers des seuils plus contraignants. Ainsi les indices IQA de 2021 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. Cependant, dans l'ensemble il est possible de constater que malgré ces nouvelles valeurs seuils des indices très bons à bons couvrent 67,3% de l'année 2021 pour la station de Montravel. Plus précisément, sur l'année 2021 le site Montravel présente 25,8% d'indices moyens, 6,6% d'indices médiocres et 0,3% d'indices mauvais. En prenant en compte ces valeurs et les sources de pollutions quotidiennes associées à la station Montravel, la qualité de l'air est moyenne pour cette année 2021. Ainsi la qualité de l'air sur la zone d'étude est donc considérée comme moyenne.

De plus, le site du projet de l'entrepôt de SCI BALISTIC est situé à proximité de sources de pollutions atmosphériques telles que :

- Le rond-point Forest, situé directement au nord-est du site et très fréquenté (circulation des véhicules) ;
- Le rond-point Papeete, situé directement au sud du site et très fréquenté (circulation des véhicules) ;
- Les industries polluantes ou productrices de poussières à Ducos ;
- La zone industrielle de Doniambo ;
- La Savexpress (à environ 175 mètres au sud-est).

Ainsi, la qualité de l'air en cet endroit peut être qualifiée de bonne à moyenne, suivant les conditions météorologiques. En général, la présence d'un trafic routier important à proximité de la zone d'étude favorise une pollution liée à la combustion d'hydrocarbures, à savoir oxydes de carbone et d'azote, composés soufrés et particules en suspension.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Qualité de l'air

Enjeux

Moyen

### 2.2.4. EAU

#### 2.2.4.1. HYDROLOGIE

Les parcelles étudiées pour ce projet ne possèdent pas de réseau hydrographique (rivière, cours d'eau ...etc.).

La zone ne se situe pas en zone inondable.

Le bassin versant dans lequel se situe le projet est défini comme le bassin de référence NOUMEA 9100.

#### 2.2.4.2. HYDROGEOLOGIE

Un aquifère est une formation géologique ou une roche, suffisamment poreuse et/ou fissurée (pour stocker de grandes quantités d'eau) tout en étant suffisamment perméable pour que l'eau puisse y circuler librement. Aucun aquifère d'eau douce n'a été identifié à ce jour sur l'emprise de la parcelle, d'autant plus que le substrat géologique est uniquement constitué de remblais.

Le contexte hydrogéologique n'a pas fait l'objet d'étude.

D'après le service de l'eau (SDE) de la DAVAR, il n'existe aucun captage souterrain (forage) et superficielle autorisé sur l'emprise du site et à proximité immédiate du site d'étude.

## Hydrologie - Hydrogéologie

Enjeux

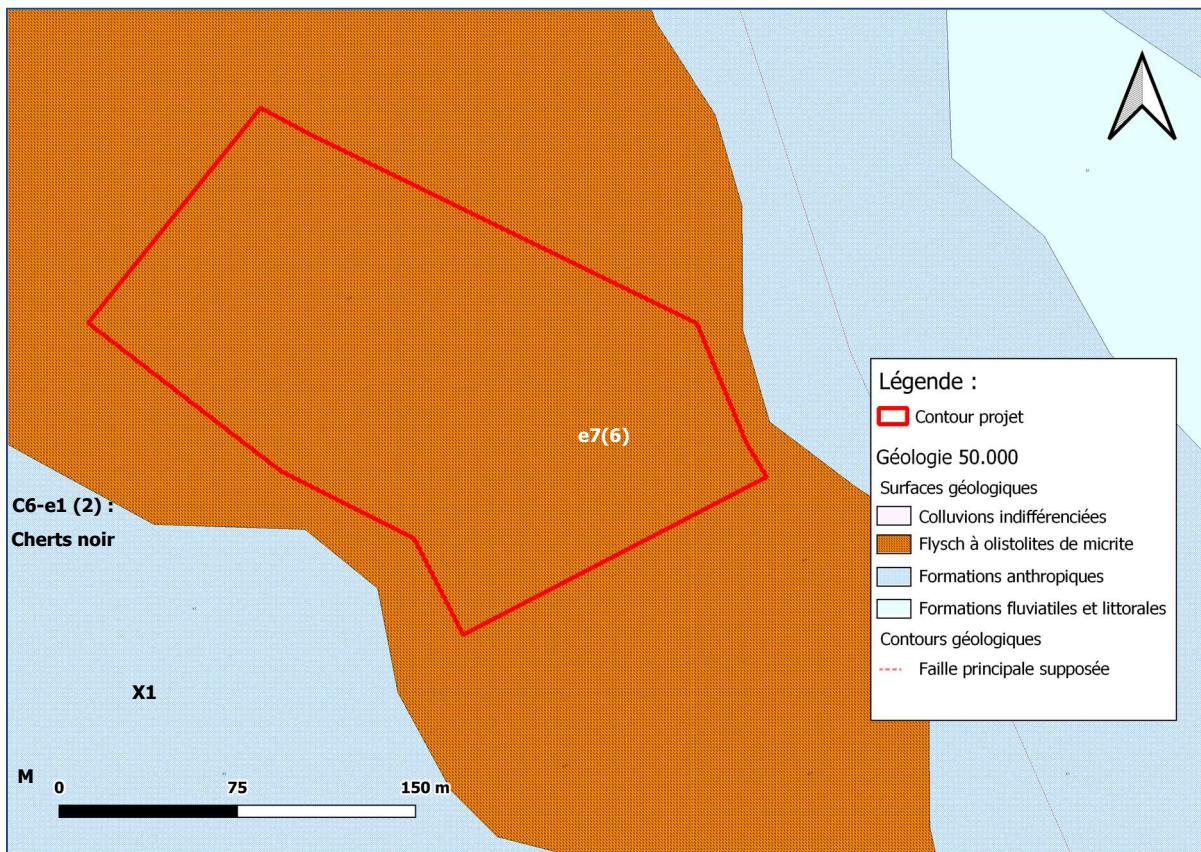
Faible

### 2.2.5. SOL

#### 2.2.5.1. GEOLOGIE

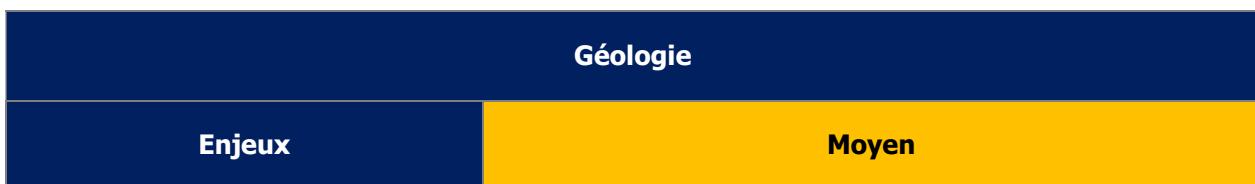
Les caractéristiques géologiques de la zone du projet sont présentées en **Figure 16**.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 16 : Carte géologique de la zone d'étude (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

Selon la carte géologique du Service Géologique de la DIMENC (SGNC), le site se trouve sur une formation géologique, soit des « Formations de flysch à olistolites de micrites, chert, biosparite, flysch carbonaté, olistostrome ». Ces formations ont une capacité d'érosion moyenne (5 – 6 sur une échelle de 10 ; G. Luneau, 2006, Spatialisation de l'aléa érosion en Nouvelle-Calédonie).



#### 2.2.5.2. TOPOGRAPHIE

La topographie actuelle du site d'implantation de l'entrepôt de SCI BALISTIC n'est plus à son état naturel du fait d'utilisation antérieure de la zone par des anciennes activités, notamment par les activités de la société MENAOUER. La plateforme est plane à la côte de 8 m d'altitude sur le lot n°972 (section cadastrale : industriel de Ducos).

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

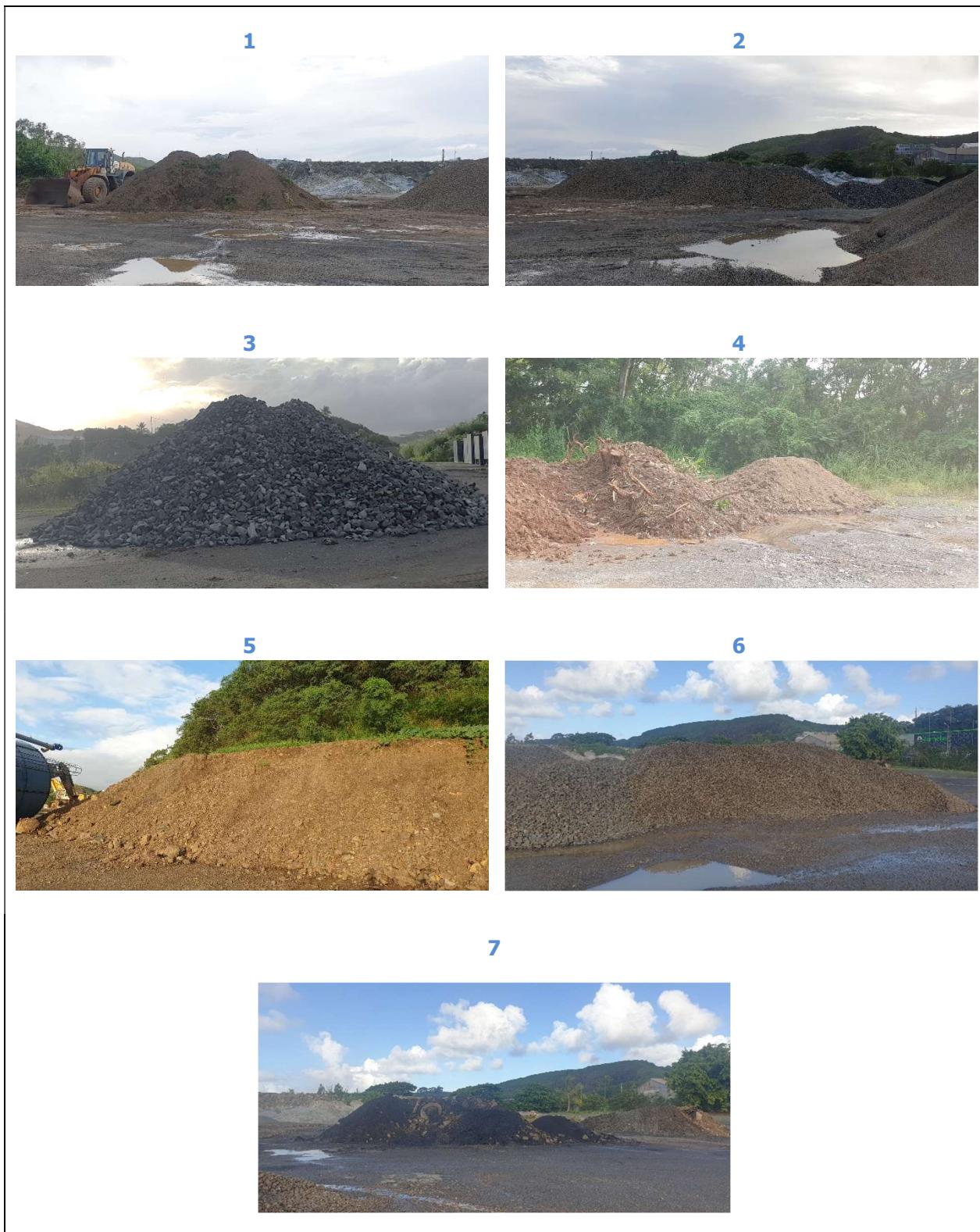
La zone d'étude visible sur la Figure 17 présente plusieurs matériaux inertes et remblais. Cette figure présente une visualisation 3D, car le site n'est pas facilement visible à cause de la végétation environnante. Afin d'avoir un rendu plus actuel du site, plusieurs photographies ont été prises lors d'une visite terrain.



**Figure 17 : Image 3D de la zone d'étude (source : traitement CAPSE NC, Visionneuse 3D NouméaCarto)**

Le reportage photographique suivant présente l'état du site à la date du 28/04/2023.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 18 : Reportage photographique de visite de site (source : CAPSE NC, Avril 2023)**

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa	

Afin de mieux se repérer, la figure suivante présente la localisation des prises de vues pour chaque photographie.



**Figure 19 : Localisation des prises de vues de chaque photographie sur fond géorep**

Au vu des différents éléments présentés, l'impact sur la topographie est donc faible.

Topographie	
Enjeux	Faible

#### 2.2.5.3. **QUALITE DU SOL**

La qualité du sol en surface est globalement moyenne. L'ensemble du site est aujourd'hui utilisé pour stocker les matériaux issus du terrassement et de la mise à niveau du lot n°972 (**Figure 17**). Aucun déchet, autre qu'inerte, n'est à signaler.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Qualité du sol

### Enjeux

### Moyen

## 2.3. MILIEU NATUREL

### 2.3.1. ESPACE NATUREL

Le projet de construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC s'inscrit dans une zone industrielle. Le site ne présente pas de formation végétale particulière, elle est totalement artificialisée avec recolonisation ponctuelle par des herbacées et plantes invasives (type faux-mimosas et faux-poivrier) sans valeur écologique.

Même si les formations végétales en place n'ont aucun intérêt d'un point de vue biodiversité, la colline de Ko We Kara, distante de plus de 550 m à vol d'oiseau est l'une des principales zones « vertes » de Ducos et représente de ce fait, un intérêt écologique. En effet, cette colline est l'une des connectivités écologiques des différents patchs de verdure de la ville de Nouméa.

Le PUD de Nouméa a classé l'est et l'ouest de la zone industrielle de Ducos (**Figure 5**) en zone naturelle protégée de relief sensible (NPr) et fait partie des zones regroupant les terrains naturels en ligne de crête ou en forte pente. Ces zones doivent être préservées en raison de leurs caractéristiques topographiques qui contribuent à la perception du paysage naturel de Nouméa.

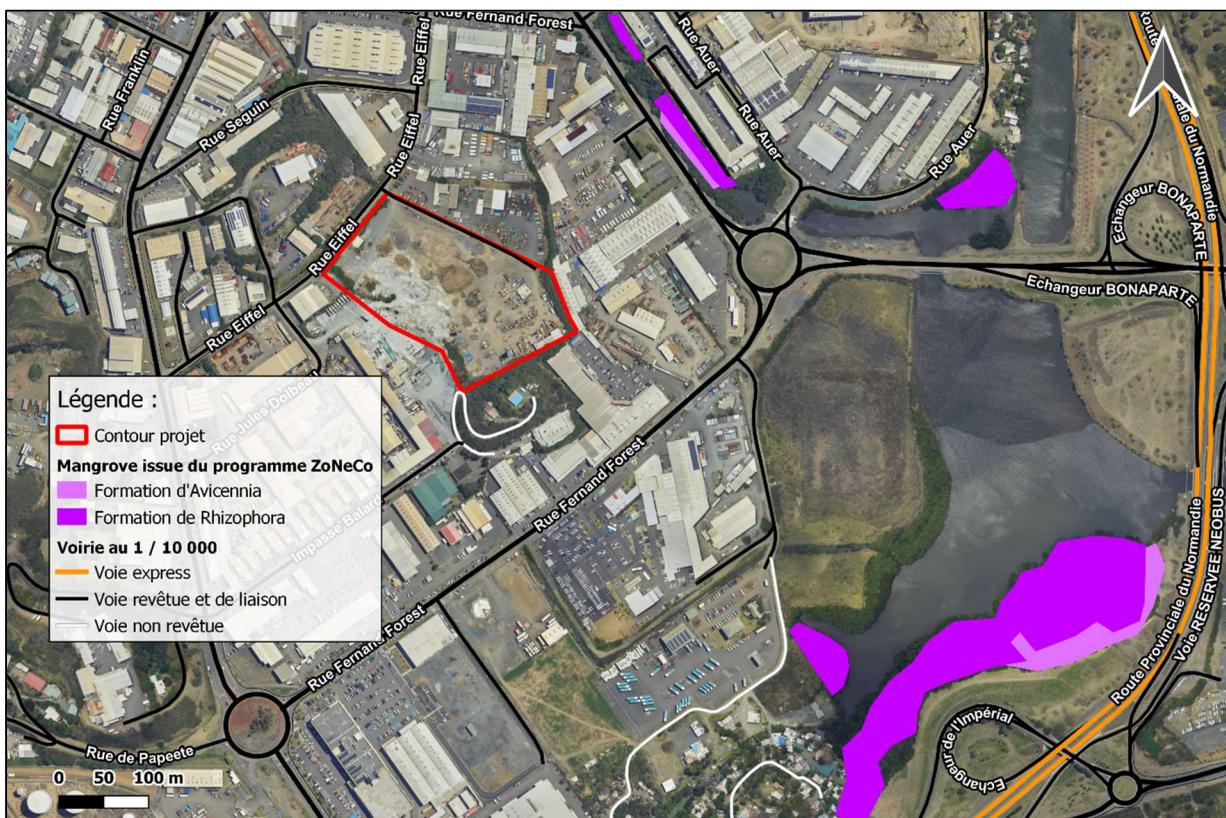
Des mangroves urbaines sont présentes dans un périmètre de 210 mètres à vol d'oiseau autour du projet (**Figure 20**) et se trouvent au niveau du canal de l'anse Uaré.

Ces mangroves sont fortement polluées et soumises à l'urbanisation. Malgré des eaux très polluées, les palétuviers sont en bon état sanitaire de par les fortes charges minérales déversées dans leurs eaux. Elles sont sièges de populations d'oiseaux et de poissons.



**Figure 20 : Localisation des formations végétales et de la mangrove à proximité de la zone d'étude (source : traitement SIG NC CAPSE NC, œil.nc et georep.nc)**

D'après les campagnes menées par le programme ZoNeCo (source : œil.nc), la mangrove la plus proche située au nord-est du projet est composée essentiellement de Rhizophora denses et d'Avicennia moyennement denses (figure ci-dessous).



**Figure 21 : Identification des formations des mangroves environnant le projet (Source : œil.nc)**

De par le caractère fortement industrialisé de la zone, l'implantation du projet ne sera pas source de nuisance supplémentaire. Une attention particulière sera apporter cependant en termes d'éclairages et de gestion des eaux afin de prévenir toute atteinte indirecte.

### Espace naturel

#### Enjeux

#### Moyen

#### 2.3.2. CARACTERISATION DE LA FLORE

Il n'a pas été réalisé d'étude botanique approfondie de la zone d'étude pour ce projet au vu de l'absence d'enjeu dans une zone très anthropisée.

Le terrain était une friche industrielle, où les espèces envahissantes prédominent et gagnent peu à peu du terrain.

Une bande de végétation borde les façades Ouest, Est et Sud du site. Elle est composée d'espèces principalement envahissantes (faux-mimosas, faux-poivriers, paillottes...). La flore du site ne présente donc

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

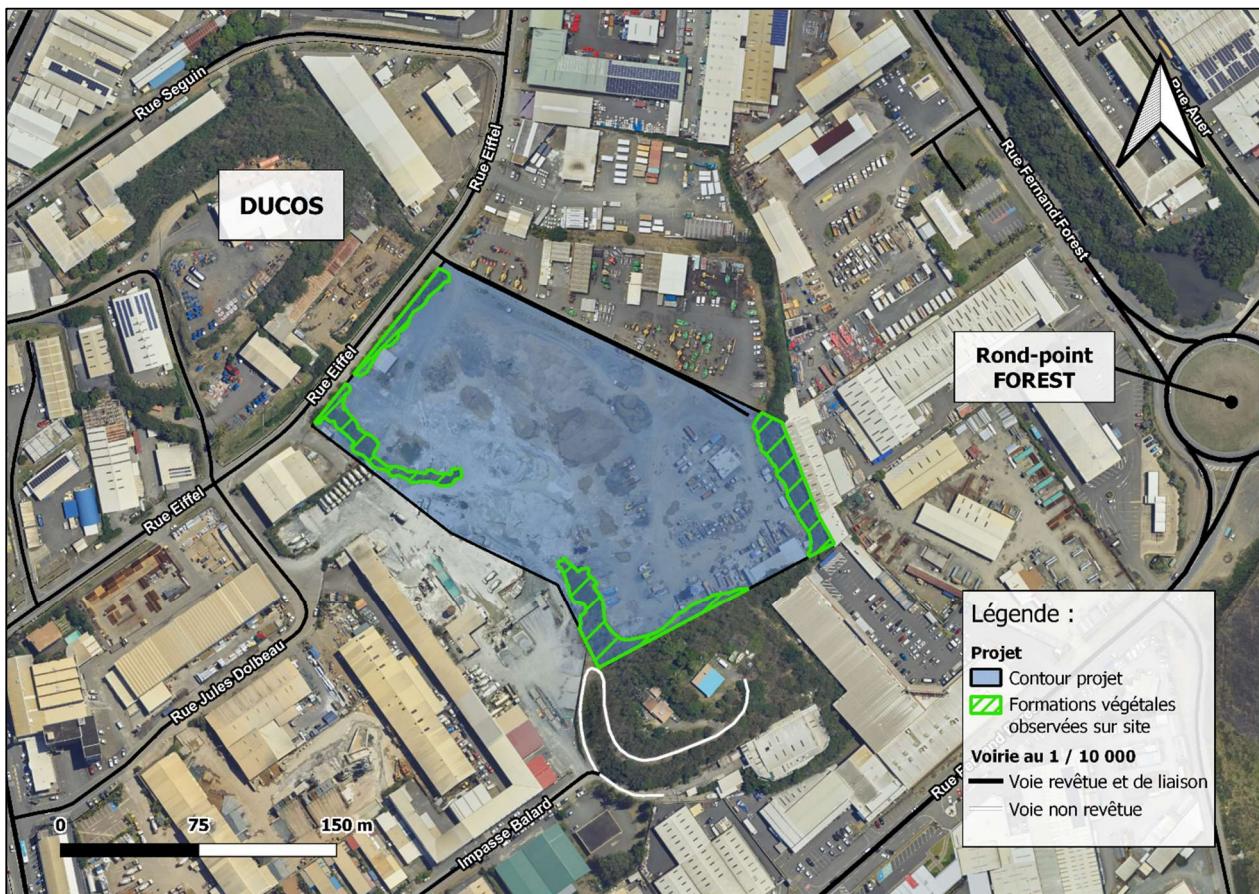
aucun intérêt particulier. En effet, la végétation est principalement composée d'espèces envahissantes (type faux-mimosa, faux-poivrier...) et rudérales.



**Figure 22 : Espèces envahissantes présentes sur le site en bordure sud, (Photo CAPSE NC, Avril 2023)**

Une surface d'environ 3 150 m<sup>2</sup> de formations végétales secondaires et envahissantes est présente au niveau du projet de SCI BALISTIC (Figure 23). Cette surface est conservée en partie, notamment le talus Nord et Sud-Est, pour réaliser une zone tampon entre le projet et le milieu naturel.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 23 : Formations végétales du site (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**



### 2.3.3. CARACTERISATION DE LA FAUNE

Il n'a pas été réalisé d'inventaire de la faune du site d'étude au vu de l'absence d'enjeu dans une zone très anthropisée et industrialisée. Néanmoins, au vu des observations faites sur le terrain, la faune, et plus particulièrement l'avifaune du site, ne présente pas de particularisme exceptionnel par rapport à la végétation en présence et aux autres formations similaires pouvant être prospectées en zones industrielles.

Il est également à noter la présence de chiens errants.

Dans l'environnement lointain, la mangrove est siège de populations de poissons et d'oiseaux.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



## 2.4. MILIEU HUMAIN

### 2.4.1. OCCUPATION DU SOL ET USAGE SOCIO-ECONOMIQUE

#### 2.4.1.1. OCCUPATION ET UTILISATION DU SITE ET DES ALENTOURS

Le site est actuellement clôturé et sans activité. Dans l'environnement proche autour du site du projet se trouvent :

- Une activité commerciale d'engins de manutention au nord de la parcelle,
- Des habitations en hauteur,
- Un bras de mer débouchant sur l'Uaré à l'Est,
- Des docks et commerces aux alentours,
- Une butte végétalisée (faux-mimosas, faux poivriers...) au Sud du site.

Un peu plus loin se trouvent :

- La voie express (à l'Est)
- L'échangeur de Rivière-Salée (au Nord-Est) et l'échangeur de Montravel (au Sud)
- Des docks et commerces de part et d'autre du projet.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 24 : Occupation des sites alentours (source : traitement CAPSE NC, georep.nc)**

Il existe à proximité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces ICPE sont sous le régime de la déclaration et d'autorisation, mais aussi de Hauts Risques Industriels (**figure** ci-dessous).

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> <b>NOUVELLE CALEDONIE</b>	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental



**Figure 25 : Localisation des ICPE à proximité (source : traitement SIG CAPSE NC, georep.nc)**

#### 2.4.1.2. RESEAUX ET SERVITUDES

## Voies de circulation

Aujourd’hui, la seule voie d'accès à la parcelle du projet est la rue Eiffel. Cette dernière est elle-même accessible par la rue Fernand Forest ou par la route de la Baie de Dames.

## Réseaux

Le réseau en eau potable dispose d'un raccordement à une canalisation le long de la rue Eiffel. Le réseau téléphonique sera réalisé en réseau enfoui depuis le réseau existant. La profondeur de pose sera de 80 cm (sur la génératrice supérieure). En cas de pose de pose plus profonde les fourreaux PVC seront enrobés de béton.

L'alimentation du site se fera depuis le réseau existant. Des fourreaux TPC 110 seront mises en œuvre pour les diverses alimentations.

Le réseau d'éclairage public est enterré.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Servitudes

Une ligne électrique longe la rue Eiffel, soit le long du côté Ouest de la propriété (Figure 26).



**Figure 26 : Poteau électrique présent à l'Ouest du site, rue Eiffel (source : CAPSE NC, Mai 2023)**

Occupation du sol – Usage socioéconomique	
Enjeux	Moyen

### 2.4.2. RESEAU VIAIRE

Le trafic sur la rue Eiffel est assez limité, car ne représente pas un axe routier principal. Cependant, les activités autour du site d'étude (docks et commerces, habitations...) entraînent des stationnements de véhicules dans la rue, pouvant être source de gênes pour la circulation.

Plus loin en revanche, la circulation est dense, surtout aux heures de pointe (échangeurs de Rivière Salée et de Montravel encombrés).

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



### 2.4.3. AMBIANCE – QUALITE DU CADRE DE VIE

#### 2.4.3.1. BRUIT

##### Objet de l'étude, technique de mesure

Selon les exigences réglementaires, les niveaux sonores ont été enregistrés avec un sonomètre expert de classe 1 selon la norme de mesure NF S31-010 (caractérisation et mesure des bruits de l'environnement).

Le sonomètre est d'une précision de 0,1 dB. Il est étalonné et il permet un calibrage avant la campagne de mesure.

Les références du matériel utilisé sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Références du matériel utilisé**

<b>Constructeur</b>	01 dB A&V	
<b>Marque</b>	FUSION SLM	
<b>Nature</b>	Sonomètre/analyseur classe 1 CEI 61-672	
<b>Modèle</b>	01 dB-METRAVIB	
<b>Type</b>	FUSION Classe 1	
<b>Numéro de série</b>	12611	
<b>Type</b>	Intégré – Accredited_40CE	
<b>Numéro de série</b>	331269	

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Le microphone est équipé d'une protection « tout temps » et est relié à un sonomètre intégrateur de classe 1. La chaîne de mesure (sonomètre + microphone) a été calibrée avant et après les mesures, sans qu'aucune dérive particulière n'ait été constatée.

Les mesures ont été réalisées conformément aux normes NF S31-010/A1 (décembre 2008) et NF S31-010/A2 (décembre 2013) de l'AFNOR et à la délibération n°741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enregistrement est effectué en continu par la méthode des LAeq courts (1s), permettant une analyse statistique fine des niveaux sonores et le codage éventuel d'événements parasites lorsque ceux-ci sont clairement identifiables. Autrement dit, chaque seconde, le sonomètre stocke un niveau sonore, et ceci durant toute la période de mesure.

La durée de la mesure est de 30 minutes.

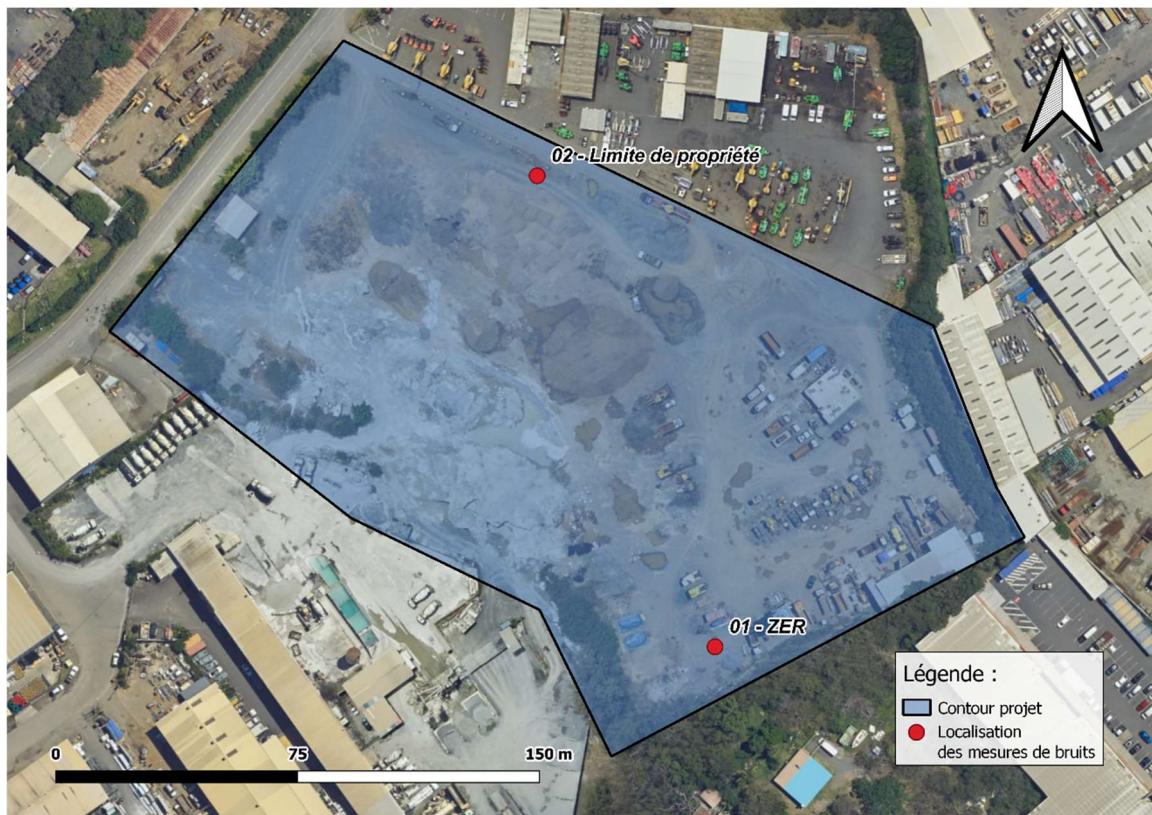
#### Localisation des points de mesure

L'implantation des stations de mesures des niveaux sonores est présentée à la **Figure 27** et les caractéristiques des points de mesurage sont présentées au **Tableau 8**.

**Tableau 8 : Coordonnées des points des points de mesures de bruits**

Point de mesures	X	Y
01 - Zone à émergence réglementée (ZER)	<b>446464</b>	<b>217665</b>
02 - Limite de propriété (LP)	<b>446409</b>	<b>217811</b>

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	



**Figure 27 : Localisation des points de mesures de bruits (source : CAPSE NC)**

La position de mesure de bruit en ZER est située en limite de propriété Sud-Est du projet. Le point de mesure en limite de propriété se trouve sur la partie Nord du site, à la limite de la route d'accès 01 séparant le projet SCI BALISTIC de l'entreprise Marconnet. Il n'a pas été possible de réaliser la mesure en ZER chez le tiers présent sur la butte par faute d'accessibilité de la zone.

### Campagne de mesurage

Les mesures de bruit ont été enregistrées sur 30 minutes en période diurne. La première mesure concerne la mesure de bruit ambiant et résiduel en ZER. La deuxième mesure a été réalisée en limite de propriété pour le bruit ambiant. Au total, deux mesures ont été réalisées.

Les principales sources sonores identifiées sur le site et aux niveaux des abords sont le trafic routier des différents axes de communication et les activités industrielles de la zone, notamment l'entreprise Marconnet située au Nord du site.

### Conditions de mesurage

Les informations relatives à cette campagne de mesure de bruit sont résumées dans le tableau ci-dessous.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa	

Tableau 9 : Description des campagnes de mesure de bruit

Campagne	Objectif de la campagne	Stations	Période d'acquisition	Sources de bruit identifiées	Conditions météorologiques
<b>Campagne n°1</b> Période diurne Intervalle de mesurage : 30 minutes	Caractérisation du niveau de <b>bruit ambiant et bruit résiduel</b>	ZER (01)	<b>27/04/2023</b> 17h10'03"- 17h40'03"	Circulation routière d'engins, de camion.  Bruit de la zone industrielle de Ducos et notamment de la société Marconnet (klaxons, bruits de machines et bip de recul)  Bruit du vent et des oiseaux dans les branchages.	Ciel nuageux et climat ensoleillé  Vent moyen peu portant
<b>Campagne n°2</b> Période diurne Intervalle de mesurage : 30 minutes	Caractérisation du niveau de <b>bruit ambiant</b>	LP (02)	<b>28/04/2023</b> 07h42'04"- 08h12'03"	Circulation routière d'engins, de camions et pickup le long du chemin d'accès 01, à la limite de la propriété du projet et de l'entreprise Marconnet.  Bruit de la zone industrielle de Ducos et notamment de la société Marconnet (klaxons, bruits de machines et bip de recul)  Bruit de passage de véhicules léger sur la rue Eiffel.	Ciel nuageux  Vent moyen peu portant

Les fiches terrains sont disponibles en **Annexe 8**.

### Traitements des données

Les mesures brutes sont analysées puis traitées par échantillons de 30 minutes en période diurne.

Conformément à la méthode de contrôle normalisée, nous enregistrons le LAeq (niveau sonore équivalent pondéré A). Ce niveau sonore prend en compte l'ensemble des bruits enregistrés, y compris les bruits très ponctuels, comme les passages de véhicules. Toutefois, dans certains cas (périodes calmes caractérisées par des augmentations très brèves des niveaux sonores lors de passages intermittents de véhicules par exemple), d'autres indicateurs acoustiques (niveaux acoustiques fractiles LA50 et LA90) sont proposés dans

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

la réglementation, pour une meilleure caractérisation sonore et une meilleure prise en compte des perturbations sonores. Les indices fractiles L50 et L90 correspondent respectivement au niveau sonore dépassé pendant au moins 50% du temps et 90 % du temps, ce qui permet de mettre en évidence les bruits ponctuels qui ont pu intervenir durant la période de mesure.

### Cadre réglementaire

La réglementation applicable en matière de bruit pour les ICPE est basée sur délibération n° 741-2008/APS du 19 septembre 2008 relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Les limitations fixées par cette délibération sont de deux ordres :

- L'émergence<sup>1</sup> provoquée par le site dans les zones à émergence réglementées<sup>2</sup> (ZER)
- Les niveaux sonores ambiants en limite de propriété.

**Tableau 10 : Émergences admissibles dans les ZER (Zones à émergence réglementée)**

<b>Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement</b>	<b>Émergence admissible pour la période allant de 6 heures à 21heures, sauf dimanche et jours fériés</b>	<b>Émergence admissible pour la période allant de 21 heures à 6 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés</b>
35 dB(A) < Niveau ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Niveau > 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Par ailleurs, cette délibération précise que les niveaux sonores ambiants en limite de propriété ne peuvent excéder les valeurs suivantes (sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite) :

- 70 dB pour la période de jour

<sup>1</sup> Emergence: la différence entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés A du bruit ambiant (établissement en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement) ; dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

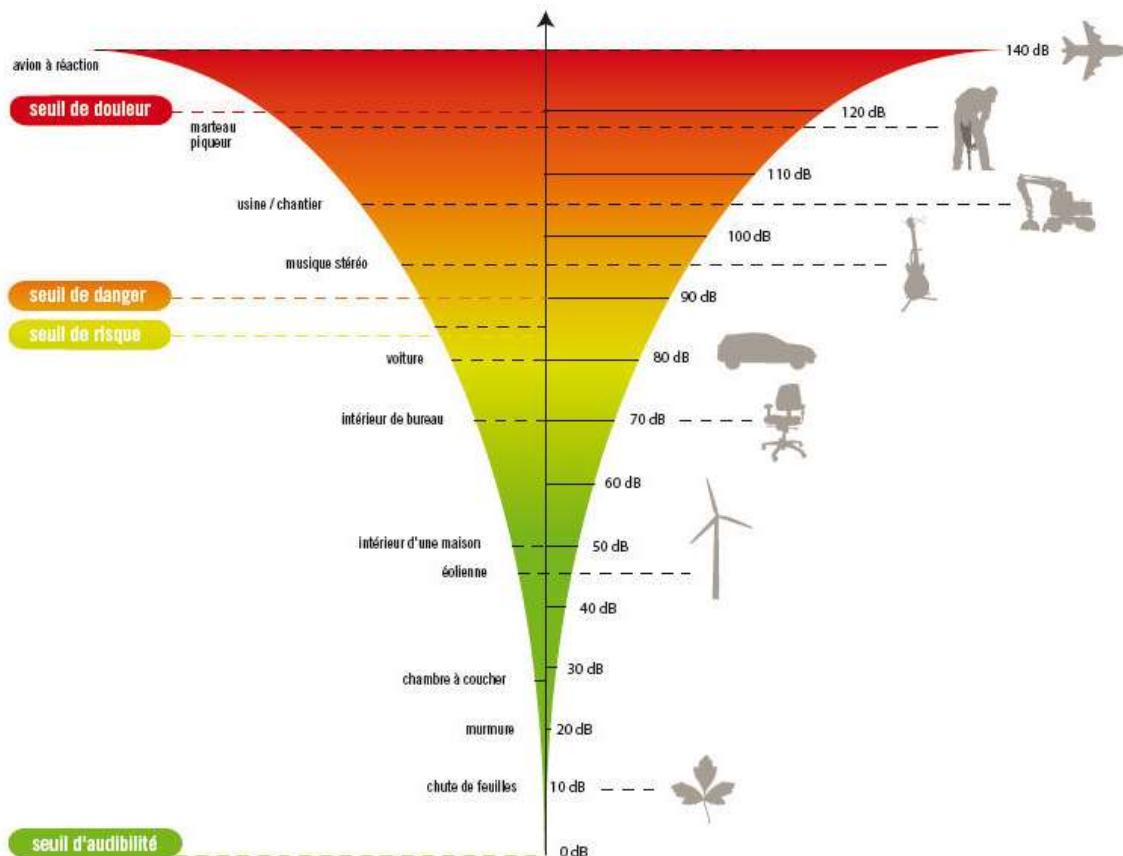
<sup>2</sup> ZER :

- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- 60 dB pour la période de nuit

À titre indicatif, il est utile de rappeler l'échelle du bruit et de sa perception.



**Figure 28 : Échelle du bruit et de sa perception**

### Interprétation des données

Les fiches de mesures de bruit sont présentées en **Annexe 8**.

**Tableau 11 : Résultats de la campagne de mesure de bruit**

Points de mesures	Lieu	Période	Mesure de bruit	LAeq dB(A)	L50 dB(A)	L90 dB(A)
01 - ZER	ZER	Jour	ambiant	45,9	44,1	42,5
02 - LP	LP	Jour	résiduel	57,1	54,9	51,4

*NB : Les niveaux acoustiques fractiles L50 et L90 correspondent respectivement au niveau sonore dépassé pendant au moins 50% du temps et 90 % du temps.*

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Aux heures d'ouverture de la société Marconnet (soit l'entreprise la plus proche du site et représentant la plus source principale de bruits), le niveau résiduel est de 45,9 dB(A). Il s'agit d'une atmosphère sonore confortable en journée. L'ambiance sonore est directement liée au trafic sur site, sur l'accès 01 et les activités de l'entreprise Marconnet.

En limite de propriété, le niveau sonore ambiant mesuré est de 57,1 dB(A), soit une atmosphère d'un niveau confortable. Vis-à-vis de la réglementation qui fixe en période diurne la valeur seuil en limite de propriété à 70 dB(A), le niveau sonore ambiant de SCI BALISTIC est cohérent selon les activités présentes à proximité en limite de propriété.

L'atmosphère sonore mesurée est relativement calme, perturbée par moment par des bruits caractéristiques d'une zone industrielle.

Enfin, les niveaux sonores L50 résiduel et ambiant sont assez proches et du même ordre de grandeur ; la perturbation sonore liée à l'activité environnante est masquée par d'autres sources de bruit (effet de masque acoustique) que sont le flux de véhicules sur la rue Eiffel, les installations industrielles avoisinantes et le flux de bruits tel que ceux du vent et des oiseaux dans les branchages.

#### **Vibration, lumière, champ magnétique, odeur**

Vibration : Il n'y a pas de vibration perceptible sur le site.

Lumière : Les voies de communication à proximité sont peu éclairées la nuit.

Champ magnétique : Pas de source de champ magnétique important à proximité immédiate du site.

Odeur : Odeur de pots d'échappement due au trafic.

#### **Poussières**

Les voies de communication et industries à proximités sont sources de poussières et de particules.

Ambiance	
Enjeux	Faible

#### **2.4.4. PAYSAGE**

Dans le cas présent, le « paysage » fait référence aux composantes tant physiques, biologiques qu'anthropiques du milieu. Il constitue l'expression visible du milieu. La notion de paysage est subdivisée en deux catégories, à savoir :

- Le paysage fonctionnel : ensemble des écosystèmes naturels et humains présentant une valeur à des fins socio-économiques et/ou récréatives. Une valeur fonctionnelle est donc attribuée au paysage.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- Le paysage visible : il s'agit de l'image reçue par des observateurs. Le paysage est dans ce cas analysé par sa valeur esthétique.

D'une manière globale, il est vraisemblable de penser qu'un observateur s'intéresse :

- D'abord, aux paysages qu'il voit quotidiennement, c'est-à-dire :
  - aux paysages vus des lieux d'habitation,
  - aux paysages vus depuis les réseaux routiers empruntés ;
- Puis, aux endroits qu'il utilise à des fins récréatives, par exemple :
  - aux paysages utilisés pour les promenades et les baignades,
  - aux paysages utilisés pour la chasse et la pêche.

#### 2.4.4.1. **CARACTERISATION DU PAYSAGE DE LA ZONE D'ETUDE**

Le stockage de matériaux issus du terrassement de la zone est peu visible, uniquement les bâtiments en hauteur, ou encore au-dessus de la végétation, qui peuvent avoir le site dans leur champ de vision. La végétation environnante extérieure au site cache donc en grande partie le site des utilisateurs alentours.

Le paysage du site du fait de sa topographie et de sa proximité avec des éléments structurants type Savexpress, zone industrielle (forte fréquentation) a un enjeu moyen.



#### 2.4.5. **BIENS ET PATRIMOINE CULTURELS**

##### 2.4.5.1. **PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

Aucun site archéologique, ni aucun monument historique et site inscrit ou classé connu n'est implanté sur ou à proximité du site d'étude. Le site considéré a déjà fait l'objet de travaux de terrassement au préalable, qui n'ont apparemment pas révélé d'intérêt archéologique ou coutumier particulier lors des opérations de débâlelement. De plus, une partie du site est sur une zone de remblais.

Il peut donc être admis que le site ne représente aucun intérêt archéologique.

D'après la direction de la culture de la province Sud, il n'est pas nécessaire de prévoir une intervention d'archéologie préventive. Toutefois, si au cours des travaux, du mobilier archéologique venait à être découvert, les travaux devront être arrêtés et la direction de la culture de la province Sud et l'Institut d'Archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique devra être contacté dans les plus brefs délais par le maître d'ouvrage via la Province Sud.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

#### 2.4.5.2. **PATRIMOINE COUTUMIER ET HISTORIQUE**

Aucun patrimoine coutumier ni historique n'a été observé sur le terrain.

#### 2.4.5.3. **ACTIVITES ET LOISIRS**

La zone d'étude présent une activité industrielle au nord dans l'environnement immédiat. La zone ne présente aujourd'hui aucune activité de loisir. Autour du site, des activités de pêche ont lieu dans le bras de mer de l'Anse Uaré.

<b>Bien et patrimoine culturel</b>	
<b>Enjeux</b>	<b>Faible</b>

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3. EVALUATION DES IMPACTS

#### 3.1. MILIEU PHYSIQUE

##### 3.1.1. QUALITE DE L'AIR

###### 3.1.1.1. IDENTIFICATION ET SOURCE DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

###### Phase chantier

En phase de chantier, les polluants atmosphériques directement imputables aux installations sont les gaz d'échappement issus du moteur thermique des engins.

La circulation des engins sur le chantier engendrera des soulèvements de poussières qui pourront impacter le voisinage. Cet aspect est important car le voisinage immédiat est constitué de quelques habitations. Les vents dominants auront tendance à déplacer les poussières au nord-ouest, à l'opposé des habitations. Les enfants étant des sujets plus sensibles aux perturbations extérieures, l'impact des travaux sur le voisinage (en termes d'envol de poussières) risque donc d'être significatif.

###### Phase exploitation

Les rejets atmosphériques induits par la réalisation du projet seront les gaz d'échappement des véhicules lourds et légers des livraisons, des employés et du personnel. Les quantités de gaz de combustion émises seront directement liées à l'entretien des véhicules et au type de carburant consommé.

En termes de polluants atmosphériques, la circulation intense sur les voies de communication à proximité et les poussières des industriels dégradent déjà la qualité de l'air à ses abords.

Il faut tout de même noter qu'une fois le projet construit, le sol, les voies d'accès et les parkings seront revêtus, ce qui n'est pas le cas sur toute la surface du terrain actuel. Cela permettra une production moindre de poussières, comparé à l'état actuel malgré une fréquentation plus importante du site.

###### 3.1.1.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

###### Phase chantier

Qualité de l'air – Phase chantier		
Impacts bruts (avant mesures)	Enjeux : 2 Effet: 2	Impact Modéré

###### Mesures d'évitement

- Les zones mises à nue pourront faire l'objet d'arrosages réguliers en période sèche ou très ventée.
- Les camions transportant des matériaux fins seront bâchés.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Mesures de réduction

- L'échappement des gaz de combustion ne comportera aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux.
- Des ralentisseurs seront mis en place si nécessaire sur le chantier afin de limiter l'envol de poussières dû à une vitesse trop élevée des véhicules et engins.
- Les engins sont des équipements entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion.
- Au besoin, un arrosage de la zone de chantier sera mis en place pour rabattre les poussières sur site.

### Qualité de l'air – Phase chantier

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire.

### Phase exploitation

### Qualité de l'air – Phase exploitation

<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 2  Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures d'évitement

Le revêtement du parking et de la voirie de circulation évitera la production de poussières.

### Mesures de réduction

Concernant la circulation des véhicules, l'aménagement du site et son plan de circulation limiteront les manœuvres au maximum et permettront de fluidifier la circulation sur site avec la boucle de circulation autour du bâtiment.

Aucune autre mesure spécifique n'est prévue concernant les pollutions dues au trafic, étant donné que l'entretien des véhicules sera à la charge des utilisateurs.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Qualité de l'air – Phase exploitation

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

### 3.1.2. TOPOGRAPHIE

#### 3.1.2.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier et exploitation

Pour la construction de l'entrepôt SCI BALISTIC, le tas de matériaux présents sur site sera régalé sur place pour la majorité des matériaux. Le reste des matériaux sera évacué sur un site adapté, type la plateforme provinciale autorisée de Koutio-Kouéta. L'ensemble de la plateforme permettant d'accueillir le projet est plane et aménagée. Au sud-ouest de la plateforme, un talus est existant avec la parcelle voisine. Afin de renforcer cette zone et prendre en compte la différence altimétrique de 5,6m entre les deux plateformes, un mur de soutènement sera mis en place en limite de propriété. Côté talus sud-est, il a été fait le choix de mettre en place un muret d'environ 50 cm de hauteur pour maintenir le pied de talus et d'assurer la propreté de la zone.

Le volume estimé de déblais est de 16 100 m<sup>3</sup>, le volume de remblais est de 5 800 m<sup>3</sup>.

En phase exploitation, aucun mouvement de terrain n'est prévu pour l'entrepôt de SCI BALISTIC, il n'y aura donc pas d'impact lié à la topographie et à la gestion des déblais et remblais lors de ces phases.

## Topographie – Phase chantier

<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

#### 3.1.2.2. MESURES A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA PHASE CHANTIER

- Les déchets actuellement présents sur le site seront évacués via des filières de traitement adaptés.
- Les zones mises à nues devront être rapidement revêtues ou construites.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Topographie – Phase chantier

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### 3.1.3. **QUALITE DES EAUX**

#### 3.1.3.1. **IDENTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS**

Les effluents liquides associés à la construction et à l'exploitation de l'entrepôt de SCI BALISTIC ont pour origine :

- ***Les eaux pluviales***

On distingue plusieurs types d'eaux pluviales :

- Les eaux de lessivages des aires étanches (parkings) et non étanches (espaces verts, terrains nus et autres),
- Les eaux pluviales provenant des toitures des bâtiments.

Le risque de pollution chronique par égouttures d'hydrocarbures ou huiles est faible au niveau des aires de circulation et de stationnement, étant donné le nombre de véhicules circulant sur le site.

La plateforme pour accueillir l'entrepôt étant plane préalablement au démarrage du projet, il est attendu peu de pollutions dû aux lessivages des eaux de ruissellement en phase chantier.

- ***Les eaux usées domestiques***

Les eaux résiduaires seront constituées :

- des eaux usées domestiques (lavabos, évier, éventuelles douches, etc.) ;
- des eaux vannes (WC).

Les eaux usées domestiques sont constituées essentiellement de matières organiques et azotées, de germes et matières fécales, de détergents et de graisses.

- ***Les eaux de process***

L'entrepôt sera nettoyé par des machines autolaveuses. Les eaux de lavage sont collectées dans le système d'assainissement des eaux usées du site, puis du réseau de la commune.

- ***Les eaux potentiellement souillées en cas d'incendie***

Les eaux d'extinction utilisées pour arrêter un départ de feu pourront être potentiellement souillées en fonction des matières en feu et de la propagation de l'incendie sur les installations.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.1.3.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier

Qualité des eaux – Phase chantier		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

Afin de lutter contre la pollution des eaux en phase chantier, les mesures suivantes seront mises en place.

#### Mesures d'évitement

Le plan de gestion des eaux élaboré dans le cadre des travaux de terrassement puis poursuivi pendant la construction, permettra d'éviter toute pollution par eaux de ruissellement (**Annexe 9**).

En phase chantier, des sanitaires de chantier temporaires seront installés pour le personnel travaillant sur le site, en quantité suffisante et régulièrement entretenus.

Le stockage d'hydrocarbures sur le chantier est à éviter. Si un stockage est nécessaire, il devra être réalisé dans des conditions respectueuses de l'environnement (sous rétention) et conformes aux réglementations en vigueur (notamment ICPE). Il sera notamment réalisé à distance (à minima 20m) de la limite de propriété pour éviter toute pollution accidentelle.

#### Mesures de réduction

Des kits antipollution, mis à disposition des personnes intervenantes sur site par les entreprises, afin de contenir les éventuels épandages accidentels de matières dangereuses ou polluantes. Les entreprises participant à la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits.

Les eaux de ruissellement seront dirigées selon la topographie du terrain vers un bassin de décantation ou un système de récupération des matières en suspension avant rejet dans le milieu naturel. (Cf. plan de gestion des eaux en phase chantier **Annexe 9**). Le dimensionnement du bassin permettra de récupérer le premier flot potentiellement pollué.

Les ouvrages provisoires cités précédemment seront retirés à la fin de la phase chantier, ou dès que leur présence ne sera plus nécessaire.

Qualité des eaux – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b> (après mesures)	Enjeux : 1 Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation ni de suivi.

### Phase exploitation

Qualité des eaux – Phase exploitation		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

Afin de lutter contre la pollution des eaux en phase exploitation, les mesures décrites ci-dessous seront mises en place. Le plan des réseaux d'assainissement est présenté en **Annexe 6**.

### Mesures d'évitement

En phase exploitation, le réseau est dimensionné pour accueillir les eaux pluviales d'une pluie décennale.

### Mesures de réduction

La plateforme en place du fait de son coefficient de ruissellement faible a un impact faible lié aux eaux de ruissellement des eaux pluviales.

En phase exploitation, la collecte des eaux de toitures est assurée par des regards prévus en pied de bâtiment dans lesquelles viendront se raccorder les différentes descentes EP. En ce qui concerne les eaux de voirie, des parkings, elles seront collectées et drainées suivant un débit de 10 L/s. (Cf. **Annexe 6**).

Toutes les surfaces imperméabilisées seront équipées de réseaux permettant l'évacuation des eaux pluviales par l'intermédiaire de regards, bouches et caniveaux à grille fonte et canalisations enterrées. Les eaux pluviales seront acheminées vers des séparateurs à hydrocarbures avant rejet dans l'ouvrage de régulation.

Le réseau EP sera composé de deux réseaux séparés, un pour les eaux de voiries et l'autre pour les eaux de toitures. Ces deux réseaux iront alimenter deux ouvrages de régulation (bassins d'orage) de 700 m<sup>3</sup>, ouvrage en béton préfabriqué enterré, prévu dans l'emprise de la parcelle pour se rejeter après régulation dans le réseau existant rue Eiffel. Ce bassin sert également de zone de stockage pour les eaux d'extinction en cas d'incendie, le regard exutoire sera muni d'une vanne murale pour cloisonner les eaux en cas de sinistre. La note de dimensionnement de ce bassin d'orage est présentée en **Annexe 6**.

Sur les surfaces non imperméabilisées (surfaces enherbées), l'eau s'infiltre dans le sol. La mise en place d'espaces verts n'est pas seulement un aspect esthétique, ils permettront de limiter le taux d'imperméabilisation du projet.

Le réseau des eaux usées ne concerne qu'un usage sanitaire, car aucune eau usée industrielle n'est produite. Ceci représente environ 20 équivalents habitants qui sera traité par une microstation composée de 3 compartiments : décanteur primaire, bassin d'aération et clarificateur.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation nécessaire.

### 3.2. **MILIEU NATUREL**

On entend ici par milieu naturel les éléments suivants : flore, faune et d'une manière plus générale, les écosystèmes auxquels ils appartiennent. Le biotope, c'est-à-dire le milieu physique de vie (sol, eau, ...) a déjà été abordé dans les paragraphes précédents relatifs au milieu physique.

#### **3.2.1. ESPACE NATUREL**

##### 3.2.1.1. **IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS**

#### **Phase chantier et exploitation**

La zone d'implantation du chantier est située sur zone déjà anthropisée, avec la présence ponctuelle de végétation secondarisée (majoritairement des plantes invasives). La zone d'étude ne constitue pas un corridor écologique. Aucun impact direct n'est ici considéré.

Cependant, la proximité du site à une mangrove urbaine de formations de Rhizophora dense et d'Avicennia moyennement dense (à environ 210 mètres) peut avoir des impacts potentiels indirects :

- Création de poussières lors de la phase chantier se déposant sur la végétation environnante ;
- Rejet d'effluents pollués se rejetant au niveau de la mangrove en aval du site en phase chantier et en exploitation.

##### 3.2.1.2. **MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS**

#### **Phase chantier**

<b>Espace naturel – Phase chantier</b>		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 2  Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>

#### Mesures d'évitement et de réduction

Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la mangrove dans l'environnement lointain du site.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

La gestion des eaux pluviales et la gestion du chantier seront tels qu'il n'y aura ni impacts significatifs directs, ni impacts significatifs indirects sur la mangrove environnante.

On peut donc considérer qu'il n'y a aucun impact résiduel direct ou indirect attendu sur l'écosystème d'intérêt patrimonial de type mangrove.

#### Espace naturel – Phase chantier

##### Impacts résiduels

(après mesures)

Enjeux : 2

Effet: 0

**Impact Nul**

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation nécessaire.

#### Phase exploitation

#### Espace naturel – Phase exploitation

##### Impacts bruts

(avant mesures)

Enjeux : 2

Effet: 2

**Impact Modéré**

Idem en phase chantier. Les mesures d'évitement et de réduction sont détaillées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air ».

La mesure principale est le traitement des eaux usées et des eaux pluviales potentiellement. Un bassin de récupération des eaux cas d'incendie permet de limiter l'impact sur la qualité de l'eau de l'anse Uaré en toute circonstance.

On peut donc considérer qu'il n'y a aucun impact résiduel direct ou indirect attendu sur l'écosystème d'intérêt patrimonial de type mangrove

#### Espace naturel – Phase exploitation

##### Impacts résiduels

(après mesures)

Enjeux : 2

Effet: 0

**Impact Nul**

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation ou suivi nécessaire.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.2.2. FLORE

#### 3.2.2.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier et exploitation

Aucune opération de défrichement n'est à prévoir pour le projet de construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC. Les zones non impactées par la construction de l'entrepôt logistique seront tout de même nettoyées et débroussées. Les espèces envahissantes seront éliminées dans la mesure du possible.

Un aménagement paysager sera réalisé avec une plantation d'espèces locales dans les espaces verts.

#### 3.2.2.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

##### Phase chantier

Flore – Phase chantier		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

##### Mesures d'évitement et de réduction

Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux » et « Qualité de l'air » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la flore à proximité du site.

- Nettoyage des déchets de l'ensemble du terrain.
- Conservation de la végétation en dehors des zones terrassées, construites.
- Élimination des espèces envahissantes présentes.
- Aménagement paysager réalisé avec une plantation d'espèces locales dans les espaces verts

Flore – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

##### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure de compensation ou suivi nécessaire.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

## Phase exploitation

### Flore – Phase exploitation

<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures d'évitement et de réduction

- Élimination des espèces envahissantes présentes.

### Flore – Phase exploitation

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

## 3.2.3. FAUNE

### 3.2.3.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

#### Phase chantier et exploitation

Comme indiqué dans l'état initial du présent dossier, la faune du site ne présente pas de particularisme exceptionnel par rapport aux autres formations similaires pouvant être prospectées en zone industrielle. Les phases de chantier et d'exploitation n'auront qu'un impact très faible, voire nul, sur la faune de site.

### 3.2.3.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier et exploitation

### Faune – Phase chantier et exploitation

<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

### Mesures d'évitement et de réduction

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Aucune faune d'intérêt n'a été observée sur le site d'implantation du projet. Aucune mesure d'évitement et de réduction ne sont envisagées.

Faune – Phase chantier et exploitation		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### 3.3. **MILIEU HUMAIN**

#### **3.3.1. OCCUPATION DU SOL ET USAGES SOCIO-ECONOMIQUES**

##### **Phase chantier**

En phase de chantier, les principales gênes vis-à-vis des utilisations et occupations des alentours seront celles liées au trafic, au bruit, lumières etc., ainsi qu'à l'aspect visuel (paysager). Ces incidences sont traitées ultérieurement dans des paragraphes spécifiques.

##### **Phase exploitation**

Le projet permet de contribuer au développement économique de la zone avec la création d'emploi.

L'entrepôt permettra pour la société SCI BALISTIC de regrouper ses stockages sur un seul lieu et d'augmenter sa capacité de stockage en produits finis, semi-finis, matières premières et de satisfaire à ses clients pour la gestion des flux de matières.

L'impact de ce projet est donc considéré comme **positif**.

#### **3.3.2. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET COUTUMIER**

Le site considéré a déjà fait l'objet de travaux de terrassement antérieurement au projet. Aucune étude archéologique n'a été réalisée sur le site, mais les travaux de terrassement précédemment entrepris n'ont pas révélé d'intérêt archéologique ou coutumier particulier.

En cas de découverte archéologique lors du chantier, la direction de la culture de la province Sud puis l'IANCP devra être prévenu avant toute destruction de vestiges.

L'impact du projet est donc considéré négligeable.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.3.3. TRAFIC ROUTIER

#### 3.3.3.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier

Les voies d'accès au chantier seront perturbées par :

- La circulation des engins (approvisionnement en matériaux, ...),
- La collecte des déchets de chantier.

Cela entraînera une gêne directe pour les usagers de la rue Eiffel. Cependant, étant donné la densité du trafic existant déjà au niveau de l'échangeur de Rivière Salée et de Montravel, la phase de chantier n'aura qu'un très faible impact sur le trafic en général du quartier. Certaines phases des travaux nécessitant de nombreux mouvements de camions, ou des convois exceptionnels pour certains matériaux ou engins impacteront la circulation de proximité.

##### Phase exploitation

Comme noté lors de l'état initial du site (paragraphe 2.4.2), le trafic sur la rue Eiffel est assez limité car peu fréquenté. Les activités autour du site d'étude (docks et commerces, habitations...) entraînent des stationnements sauvages de véhicules dans la rue, qui gênent la circulation. L'utilisation du site créera davantage de circulation sur la rue Eiffel. Le futur entrepôt de SCI BALISTIC entraînera la venue d'employés, de clients, de marchandises sur site, augmentant la fréquence du trafic et modifiant la typologie de véhicules engagés.

Il faut noter que dans l'environnement proche du site (230 à 500 mètres), le trafic est dense avec la présence de deux échangeurs et de la Savexpress au sud-est.

#### 3.3.3.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

##### Phase chantier

Trafic – Phase chantier		
Impacts bruts (avant mesures)	Enjeux : 2 Effet: 2	Impact Modéré

##### Mesures d'évitement

Ces impacts sont inhérents à la réalisation du projet.

Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité.

Les chauffeurs respecteront les règles du code de la route lorsqu'ils rouleront sur la voie publique, et respecteront également le plan de circulation du chantier.

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Des panneaux de signalisation indiquant le chantier (avec la référence du permis de construire) seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier.

#### Mesures de réduction

Ces impacts sont inhérents à la réalisation du projet.

- Définition d'un plan de circulation (panneaux de circulation, respect des mesures de sécurité à l'entrée et la sortie du chantier pour les engins...).
- Un plan de circulation du site sera défini pour identifier les sens de circulation internes à la plateforme, les zones de stationnement, les zones de livraison des matériaux nécessaires pour la construction.
- Définition d'horaires d'évacuation des déblais, de livraison de matériel, matières premières (heures creuses et heures de travail) (6h – 18 h).

Trafic – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

#### **Phase exploitation**

Trafic – Phase exploitation		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 2  Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>

#### Mesures d'évitement

L'impact sur le trafic routier est inhérent au projet.

#### Mesures de réduction

Un plan de circulation du site sera défini pour identifier les sens de circulation internes à la plateforme, les zones de stationnement, les zones de livraison. Une voie de circulation à sens unique pour les véhicules lourds est mise en place pour boucler et éviter les croisements et les risques de collision, avec deux accès différents sur la parcelle.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

Autour de l'entrepôt, les poids lourds circulent en sens inverse des aiguilles d'une montre, cette disposition permet la mise à quai côté main gauche du conducteur augmentant ainsi la vision de l'arrière du véhicule.

Des parkings seront créés pour le personnel afin d'éviter un encombrement des voies.

Une limitation de vitesse sur le site pourra être mise en place afin de garantir la sécurité de tous.

### Trafic – Phase exploitation

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### 3.3.4. AMBIANCE SONORE, LUMINEUSE, VIBRATIONS, CHAMPS MAGNETIQUES ET ODEURS

#### 3.3.4.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier

Comme vu lors de l'état initial du site, le niveau sonore en journée indique une atmosphère moyennement bruyante avec le trafic routier des alentours, les activités industrielles de la zone.

La circulation et le fonctionnement des engins (livraison ou évacuation de matériel et de matières premières) en période de chantier risquent d'entrainer des gênes pour le proche voisinage (habitations et commerces).

Les opérations nécessiteront l'intervention d'engins de chantier et pourront donc être à l'origine de nuisances sonores. Pour repère, le niveau sonore moyen par engin de chantier est estimé à 90 dB(A) à environ 10 mètres de la source. Les pics de niveaux sonores sont atteints lors du passage de poids lourds (un camion vaut acoustiquement dix voitures).

Toutefois, rappelons que les alentours immédiats de la zone de projet, zone industrielle, sont composés de voiries de commerces et d'industries génératrices de bruits.

Par ailleurs, il n'y aura pas de travaux en période nocturne et donc pas d'utilisation de bruits, lumières la nuit. Il n'y aura pas non plus d'émissions significatives de vibrations, ni de champ magnétique en phase de chantier. Les travaux ne seront pas non plus de nature à être à l'origine de nuisances olfactives particulières.

##### Phase exploitation

- ♦ Naissances sonores

Les principales nuisances sonores susceptibles d'être générées par le projet comprennent :

- Le bruit généré par la circulation des véhicules lourds et légers;

 <b>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT</b> NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- Le bruit émis par les activités liées à l'entrepôt (livraisons, activités diverses...) ;
- Le bruit émis par les équipements techniques (groupes froid, groupe électrogène...) lors de leur fonctionnement ;
- Le bruit émis durant les activités d'entretien périodique des espaces verts (tonte des gazons).

En effet, les équipements qui constituent des sources de perturbation sonore pour le voisinage et l'environnement du site sont les allées et venues des véhicules.

Cela pourra impacter les activités proches, notamment les deux habitations situées sur la butte située au Sud-Est du site.

Rappelons que le site sera ouvert de 4h à 21h (heures considérées comme diurnes en termes d'émissions sonores), de 6h à 17h pour la partie livraison.

- ♦ Pollution lumineuse

En phase d'exploitation, une pollution lumineuse sera générée la nuit du fait des éclairages externes de surveillance du site. A l'état actuel, des nuisances lumineuses existent déjà à proximité, engendrées par les éclairages des installations voisines et des véhicules circulant sur les axes principaux à proximité.

Compte tenu du contexte d'implantation du site de projet, les perturbations supplémentaires du bâtiment par rapport à l'état actuel sont minimes.

- ♦ Odeurs

Les poubelles d'ordures ménagères peuvent être à l'origine d'odeurs incommodantes. Aucune source d'odeur potentielle liée à la construction et à l'exploitation de l'entrepôt n'a été identifiée à part cela.

### 3.3.4.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier

Ambiance – Phase chantier		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

#### Mesures d'évitement

Les nuisances sonores sont inhérentes aux travaux de construction. Elles ne peuvent pas être évitées.

Respect des horaires de travail réglementaires (du lundi au vendredi entre 6 h et 18 h ; avec cessation des travaux bruyants entre 11h30 et 13h30, le samedi entre 7h et 11h, dimanche et jours fériés : pas de travaux, sauf autorisation spécifique).

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Mesures de réduction

Afin de limiter ces nuisances, les mesures suivantes seront mises en place :

- Les équipements bruyants seront équipés si possible de capots permettant de limiter les émissions sonores.
- Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...).
- Respect des valeurs réglementaires.
- Les travaux ne se feront pas nuit autant que possible.

Ambiance – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### **Phase exploitation**

Ambiance – Phase exploitation		
<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

### Mesures d'évitement

Les nuisances sonores sont inhérentes au projet.

Respect des horaires de travail réglementaires (du lundi au vendredi entre 6 h et 18 h ; avec cessation des travaux bruyants entre 11h30 et 13h30, le samedi entre 7h et 11h, dimanche et jours fériés : pas d'exploitation, sauf autorisation spécifique).

### Mesures de réduction

Afin de limiter ces nuisances, les mesures suivantes seront mises en place :

- Mise en place d'éclairages économiques et adaptés (tournés vers le sol) pour éviter la pollution lumineuse.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- Définition d'une voie de circulation en sens unique pour les véhicules lourds limitant les manœuvres, et donc les sources de nuisances sonores.
- Mise en place dans la mesure du possible d'éclairages avec détection de présence dans certaines zones.
- Extinction des enseignes lumineuses selon des plages horaires définies en période nocturne.
- Les poubelles sont situées dans des contenants prévus à cet effet.

Paysage – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### 3.3.5. PAYSAGE

#### 3.3.5.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier

Les travaux de chantier engendrent généralement des nuisances visuelles temporaires du terrain du fait de la présence d'engins de chantier, de matériaux de construction sur le site et des travaux en cours.

##### Phase exploitation

Le futur entrepôt sera visible principalement depuis les habitations présentes à proximité du site sur le versant sud-est. D'autres habitations, situées à une distance plus éloignée (plus de 800m) et/ou en hauteur, auront aussi une vue sur le site.

Le site est implanté dans une zone industrielle prévue pour ce type d'infrastructures. Le projet est en adéquation avec les activités et le paysage proche.

L'impact paysager du futur bâtiment sera pris en compte dans le cadre de l'aménagement paysager de l'ensemble du site, par la mise en place d'éléments végétaux, des surfaces d'expression artistique...

L'évaluation des impacts paysagers reste subjective et dépend des sensibilités esthétiques de chacun.

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.3.5.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier

Paysage – Phase chantier		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 2 Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>

#### Mesures d'évitement

L'impact paysager est inhérent à la construction du projet.

#### Mesures de réduction

Il est possible d'atténuer l'impact paysager dû au chantier grâce à plusieurs mesures d'organisation du chantier :

- Tenue propre du chantier.
- Identification et respect des différentes zones de stockage (bennes à déchets, parkings d'engins et véhicules des entreprises).

Paysage – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b> (après mesures)	Enjeux : 2 Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

#### Phase exploitation

Paysage – Phase exploitation		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 2 Effet: 2	Impact <b>Modéré</b>

#### Mesures d'évitement

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

L'impact paysager est inhérent au projet.

#### Mesures de réduction

Afin de minimiser au maximum l'impact paysager du projet, voire même d'avoir un impact positif sur le secteur, plusieurs mesures seront appliquées. Il s'agit des plantations des espaces verts prévues par des espèces variées et si possible avec des variétés d'intérêt avec comme priorités des espèces endémiques et/ou appartenant à un écosystème d'intérêt.

De plus, une partie de la toiture étant végétalisée (la partie bureaux) ainsi que certaines façades (treillis de lianes), les bâtiments ayant vu sur la façade sud du site, aura un cadre paysager agréable.

Paysage – Phase exploitation		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 2  Effet: 1	Impact Faible

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### 3.3.6. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

#### 3.3.6.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACT

##### Phase chantier

L'eau sera utilisée en phase chantier principalement pour l'arrosage des zones à nu et pour la fabrication du béton. La consommation n'est pas prévisible à l'heure actuelle.

##### Phase exploitation

Le concessionnaire CDE met en évidence la présence d'une canalisation fonte DN80 le long de la Rue Eiffel. Au vu de l'activité de plateforme logistique du site, la consommation en eau du site sera faible.

L'impact sur la ressource en eau du secteur sera nul.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.3.6.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier

##### Gestion de l'eau – Phase chantier

<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>
---	------------------------	----------------------

#### Mesures d'évitement

La consommation d'eau sur le chantier est inhérente aux travaux.

#### Mesures de réduction

D'une manière générale, les entreprises seront sensibilisées à une utilisation raisonnée et modérée de la ressource en eau.

##### Gestion de l'eau – Phase chantier

<b>Impacts résiduels</b> (après mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>
---	------------------------	----------------------

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue

#### Phase exploitation

##### Gestion de l'eau – Phase exploitation

<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	------------------------	----------------------

#### Mesures d'évitement

La consommation d'eau est inhérente à l'exploitation d'un bâtiment.

#### Mesures de réduction

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

D'une manière générale, le personnel sera sensibilisé à une utilisation raisonnée et modérée de la ressource en eau. Des mesures de réduction de la consommation d'eau seront mises en place sur la plomberie (toilettes, robinets...).

Aucun besoin en eau n'est nécessaire pour l'exploitation de la plateforme logistique, hormis le nettoyage des locaux. Celui-ci sera réalisée avec des machines autolaveuses pour réduire la consommation en eau.

### Gestion de l'eau – Phase exploitation

<b>Impacts résiduels</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 1	Impact <b>Faible</b>
---	------------------------	----------------------

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### 3.3.7. GESTION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

#### 3.3.7.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS

##### Phase chantier

La consommation de ressources énergétiques du fonctionnement du projet est inhérente aux travaux.

##### Phase exploitation

La consommation de ressources énergétiques du fonctionnement du projet est inhérente à son exploitation.

Le projet sera raccordé au réseau électrique public. Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques.

#### 3.3.7.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

##### Phase chantier

Gestion des ressources énergétiques – Phase chantier		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

Aucune mesure particulière n'est envisageable, si ce n'est le bon entretien des engins et du matériel, permettant de limiter la consommation de gazole.

Gestion des ressources énergétiques – Phase chantier		
<b>Impacts résiduels</b> (après mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

##### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

##### Phase exploitation

Gestion des ressources énergétiques – Phase exploitation		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 2	Impact <b>Faible</b>

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Mesures d'évitement

Le choix des équipements d'utilités (groupes froids, salle de charge des engins de manutention....) et leur dimensionnement adapté au besoin permet de réduire la consommation en énergie.

### Mesures de réduction

Les installations lumineuses des bâtiments seront électriques. Des dispositifs de réduction de la consommation électrique pourront être mis en place (éclairage basse consommation, extinction des enseignes lumineuses pendant une période définie la nuit ...).

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques pour un usage en autoconsommation.

Gestion des ressources énergétiques – Phase exploitation		
<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 1	Impact <b>Faible</b>

### **3.3.8. GESTION DES DECHETS**

#### **3.3.8.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS**

##### **Définitions**

###### Déchets inertes

Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique de nature à nuire à l'environnement.

###### Déchets verts

Les déchets verts sont composés de produits fermentescibles (feuilles, fleurs) et de produits ligneux (branches, troncs...).

Les déchets verts peuvent être revalorisés par compostage ou peuvent être broyés pour amender les sols.

###### Déchets banals (DIB)

Les DIB sont les déchets non dangereux et non inertes résultant de l'activité industrielle. Ils sont regroupés en grande famille : bois, papier, cartons, métaux, plastiques, verre caoutchouc, textile, cuir...

Les déchets industriels banals suivent des filières de traitement similaires à celles mise en œuvre pour les déchets municipaux. Ils peuvent être soit stockés en décharge de classe 2, soit recyclés ou incinérés.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Déchets industriels spéciaux (DIS)

Les déchets industriels spéciaux sont des déchets, produits par l'activité industrielle, qui contiennent des éléments nocifs ou dangereux en concentration plus ou moins forte et qui nécessite un traitement particulier.

#### Phase chantier

La réalisation des travaux générera des déchets liquides ou solides pouvant, s'ils sont mal gérés, impacter les milieux en présence. Les déchets produits, en phase chantier, seront :

**Tableau 12 : Liste des déchets qui seront produits lors de la construction de l'entrepôt de SCI BALISTIC**

<b>En phase chantier</b>	Déchets inertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résidus du curage des bassins de décantation (eaux pluviales),</li> <li>▪ Plâtres, chutes de buses béton, résidus de béton,</li> <li>▪ Carrelages, laine de verre, briques.</li> </ul>
	Déchets Non Dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déchets d'emballage non souillés,</li> <li>▪ Chutes de plastiques, PVC,</li> <li>▪ Métaux...</li> </ul>
	Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solvants/peintures,</li> <li>▪ Déchets d'emballage et chiffons souillés,</li> <li>▪ Joints, colles,</li> <li>▪ Bois traités,</li> <li>▪ Huiles usagées, batteries.</li> </ul>

#### Phase exploitation

- ♦ Déchets municipaux

Les déchets municipaux produits seront :

- Déchets ménagers (bureaux, commerces, etc.),

<b>CAPSE</b> 10ANS CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

- Déchets verts (entretien des espaces verts),
- ♦ Déchets banals
- Déchets d'emballage non souillées (cartons, etc.).
- ♦ Déchets dangereux
- Boues du séparateur d'hydrocarbures
- Piles / batteries usagées

**Tableau 13 : Liste des déchets qui seront produits lors du fonctionnement de l'entrepôt de SCI BALISTIC**

<b>En phase exploitation</b>	Déchets inertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun</li> </ul>
	Déchets Non Dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déchets verts,</li> <li>▪ Papiers/cartons,</li> <li>▪ Déchets d'emballage non souillés...</li> </ul>
	Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Piles et batteries usées</li> <li>▪ Boues des débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures</li> <li>▪ Ampoules, néons...</li> </ul>

### 3.3.8.2. MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS

#### Phase chantier

<b>Gestion des déchets – Phase chantier</b>		
<b>Impacts bruts</b> (avant mesures)	Enjeux : 1 Effet: 3	<b>Impact Modéré</b>

#### Mesures d'évitement et de réduction

Le chantier de l'entrepôt peut être réfléchi de façon à limiter la production des déchets les plus problématiques (éléments préfabriqués, bois, remplacement des déchets dangereux par des produits moins nocifs...).

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

En phase chantier, un plan de gestion des déchets devra être mis en place afin de garantir la propreté du site et d'éviter la pollution du milieu récepteur. D'une manière générale, lors de la phase chantier il faudra :

- Ne pas brûler de déchets sur site ;
- Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux ;
- Organiser des opérations de nettoyage du chantier (ramassage des déchets d'envols...) ;
- Tenir la voie publique en état de propreté,
- Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier. On pensera notamment à des bennes destinées à la récupération :
  - o Des déchets métalliques ;
  - o Des déchets ménagers ;
  - o Des déchets banals ;
  - o Des déchets industriels spéciaux.
- Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents.

Les mesures ci-dessous seront mises en place pour chaque type de déchet :

- o Déchets inertes : Les déchets inertes seront transférés soit à la zone d'endigage de Koutio-Kouéta, soit dans une déchetterie réglementée.
- Déchets non dangereux
  - o Les déchets métalliques pourront être récupérés par des ferrailleurs (par exemple par EMC, ECOTRANS, ROBEX, etc.) pour revalorisation.
  - o Les plastiques peuvent être collectés et exportés pour revalorisation (par exemple par ECOTRANS ou la SAEML Mont-Dore Environnement).
- Déchets dangereux : Les déchets dangereux peuvent être récupérés pour être traités. Pour exemple, les piles et accumulateurs usagés ou les huiles lubrifiantes usagées peuvent être collectées et traitées par l'organisme TRECDEC.

Les autres déchets dangereux seront collectés dans des bennes étanches et seront évacués vers une filière de traitement appropriée pour éviter tout risque de pollution chimique ou microbiologique du terrain et du milieu environnant.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Gestion des déchets – Phase chantier

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 2	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

#### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

### Phase exploitation

### Gestion des déchets – Phase exploitation

<b>Impacts bruts</b>  (avant mesures)	Enjeux : 1  Effet: 3	Impact <b>Modéré</b>
---	----------------------------	----------------------

#### Mesures d'évitement

Aucune mesure prévue.

#### Mesures de réduction

Les déchets banals (emballages, cartons, ...) seront disposés dans des bennes régulièrement vidées par le service municipal de collecte.

Lors de l'entretien des espaces verts, l'entreprise en charge de l'entretien devra emporter avec elle les déchets verts afin d'en disposer dans une filière adaptée.

Les employés seront sensibilisés à la nécessité de réduire autant que possible la quantité de déchets produits et à trier ces derniers. Des contenants (poubelles, bennes, etc.) adaptés à la nature et à la taille des déchets seront répartis sur le site et mis à disposition du personnel aux endroits appropriés.

L'ensemble des aires de collecte sera conçu pour éviter les envols et le dégagement d'odeurs.

Tous les déchets seront éliminés conformément à la réglementation par des sociétés déclarées et autorisées.

### Gestion des déchets – Phase exploitation

<b>Impacts résiduels</b>  (après mesures)	Enjeux : 1  Effet: 2	Impact <b>Faible</b>
---	----------------------------	----------------------

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

### Mesures de compensation et de suivi

Aucune mesure prévue.

#### **3.3.9. COMPATIBILITE DES USAGES DU SITE, SERVITUDES**

##### **3.3.9.1. IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES SOURCES D'IMPACTS**

Les servitudes seront respectées, notamment en phase chantier.

La seule servitude présente sur le site du projet est celle associée au passage d'une ligne électrique en bordure Est du site. Pour rappel les distances de sécurité à respecter pour une ligne de type HTX sont les suivantes :

**Tableau 14 : Distance de sécurité à respecter pour les constructions proches des lignes électriques**

Catégorie d'ouvrage	Ligne HTB		Ligne HTA
Tension des ouvrages	400 kV <sub>A</sub>	150 kV <sub>A</sub>	33 kV <sub>A</sub>
Terrains ordinaires	7 m	6,80 m	6,20 m
Terrains agricoles, proximité bâtiments industriels, parc de stationnement	8 m	6,80 m	6,20 m
Voies ouvertes à la circulation publique	9 m	8 m	8 m
Bâtiments			
- Surplomb	6 m	4,10 m	3,20 m
- Latéral	5 m	3,80 m	3,20 m

#### **3.4. COUTS DES MESURES**

Le tableau suivant résume les principales mesures, citées précédemment, engendrant des coûts notables, qui seront mises en œuvre afin de prévenir, réduire ou compenser les impacts potentiels du projet sur son environnement.

Les coûts indiqués sont donnés à titre indicatif (et donc hors frais de transport). Les coûts réels dépendront de la durée effective du chantier, des matériaux choisis et des différentes options techniques retenues.

**Remarque :** les mesures citées dans le présent rapport et n'engendrant pas ou peu de coûts supplémentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2022 14235-01 EIE rev0
	TYPE	Etude d'impact environnemental
Titre	<b>EIE Entrepôt – SCI BALISTIC – Commune de Nouméa</b>	

**Tableau 15 : Coût des mesures en faveur de la protection de l'environnement**

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)
<b>Phase chantier</b>	
Location de bennes pour les déchets ménagers	3850 CFP/mois
Mouvements et traitement	2700 CFP/mois
<b>Phase exploitation</b>	
Séparateurs d'hydrocarbures (*2)	<i>Non estimé</i>
Location de bennes pour les déchets ménagers	3850 CFP/mois
Mouvements et traitement	2700 CFP/mois

## ANNEXES

Annexe 1 : Extrait RIDET et Kbis de la société

Annexe 2 : Attestation de vente SCI BALISTIC

Annexe 3 : Plan de localisation du projet au 1/25 000<sup>ème</sup>

Annexe 4 : Plan général de l'entrepôt de SCI BALISTIC

Annexe 5 : Plan assainissement

Annexe 6 : Note APD Infratech

Annexe 7 : Note de submersion

Annexe 8 : Fiches terrains mesures bruits – Limite de propriété et ZER

Annexes

**ANNEXE 1**  
**Extrait RIDET et Kbis de la société**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

## **ANNEXE 2**

### **Attestation de vente SCI BALISTIC**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

### **ANNEXE 3**

#### **Plan de localisation du projet au 1/25 000<sup>ème</sup>**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

#### **ANNEXE 4**

#### **Plan général de l'entrepôt de SCI BALISTIC**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

## **ANNEXE 5**

### **Plan d'assainissement**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

## **ANNEXE 6**

### **Note d'avant-projet d'Infratech**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.  
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

## **ANNEXE 7**

### **Note de submersion**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.**  
**SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**

## **ANNEXE 8**

### **Fiches terrains mesures de bruit Limite de propriété et ZER**

Annexes

**DOCUMENT CONFIDENTIEL – TOUTE DIFFUSION EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION EXPRESSE DE LA SOCIETE CAPSE NC.  
SA DIFFUSION EST RESTREINTE AUX PERSONNES CITEES COMME DESTINATAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT.**